

Transparence, participation et redevabilité au Kazakhstan

Etude du cas du secteur
extractif



PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ
FRANCE



OXFAM
France



PUBLISH WHAT
YOU PAY
UNITED KINGDOM



PUBLISH WHAT
YOU PAY



Transparence, participation et redevabilité au Kazakhstan

Etude du cas du secteur extractif

Novembre 2020¹

Les entreprises du secteur extractif (pétrole, gaz et exploitation minière) enregistrées et/ou cotées en bourse au Canada, dans un pays membre de l'Union européenne, en Norvège et au Royaume-Uni ont pour obligation légale de publier annuellement les paiements versés aux gouvernements de chaque pays où elles opèrent.² Au Kazakhstan, les entreprises extractives et les autorités rendent également publics leurs paiements et leurs recettes, ainsi que les informations relatives à la gouvernance du secteur, dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).³



La présente étude de cas dresse le bilan d'une recherche-action conduite conjointement par Echo (www.echo.kz) et Civil Expertise (www.facebook.com/civilexpertise) (deux organisations membres de Publiez Ce Que Vous Payez au Kazakhstan), Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) France/Oxfam France (www.pwyp.org/pwyp_members/france; www.oxfamfrance.org) et PCQVP Royaume-Uni (www.pwyp.org/pwyp_members/united-kingdom).⁴ Notre rapport utilise les rapports sur les paiements aux gouvernements comme point de départ pour enquêter sur le secteur de l'extraction au Kazakhstan afin de promouvoir la transparence, la participation publique et la redevabilité.

1 La présente étude constitue l'une des trois études de ce type, portant sur le Brésil, le Kazakhstan et le Nigéria, dont la co-publication est prévue avec nos partenaires pour 2020-21. Merci de citer cette étude comme suit : Echo, Civil Expertise, PCQVP France/Oxfam France et PCQVP Royaume-Uni, Transparence, participation et redevabilité au Kazakhstan : Etude du cas du secteur extractif

2 Au jour de la publication de ce rapport, une loi similaire datant de 2010 n'a pas encore été mise en application aux Etats Unis, de même que la loi suisse récemment votée en juin 2020.

3 <https://eiti.org/kazakhstan> ; <http://eiti.geology.gov.kz/en/>

4 « La recherche-action [...] vise à mener en parallèle [...] l'acquisition de connaissances scientifiques et des actions concrètes et transformatrices [...] [Elle] est souvent associée à une réflexion critique [...] » : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Recherche-action>

TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	5
Objectifs et approche du projet	8
Activités	11
Observations et résultats du projet	21
Conclusions et recommandations	38
Remerciements	45

Le pétrole, le gaz et les minerais solides constituent une richesse héritée; l'extraction est la vente de ces richesses. Les impôts, les redevances, etc, provenant de l'extraction sont les recettes obtenues par les gouvernements en échange de la vente de cette richesse minérale non renouvelable. Pour des raisons d'équité intergénérationnelle, la présente étude de cas évite donc autant que possible d'utiliser le terme problématique « revenus ».⁵

Encadré 1. Le KAZAKHSTAN : CONTEXTE⁶

« Le secteur extractif joue un grand rôle dans le développement du Kazakhstan, contribuant à 18,6 % du PIB en 2017 [et 35 % du total des recettes publiques totales en 2016]. Les principales filières du secteur de l'extraction au Kazakhstan sont le charbon, le pétrole, le gaz et les minerais métalliques. Le pays dispose des plus grandes réserves de pétrole brut récupérables en Asie centrale et sa production de pétrole s'élève actuellement à environ 1,8 million de barils par jour. Selon le rapport 2017 de l'ITIE, le Kazakhstan a produit... 86,2 millions de tonnes de pétrole depuis 1991. Disposant d'importantes ressources énergétiques, le Kazakhstan a développé des relations commerciales avec de nombreux pays du monde. Les plus grands importateurs de ses matières premières sont la Russie, l'Ouzbékistan, l'Ukraine, la Chine, la Pologne et la Suisse. » – ITIE.

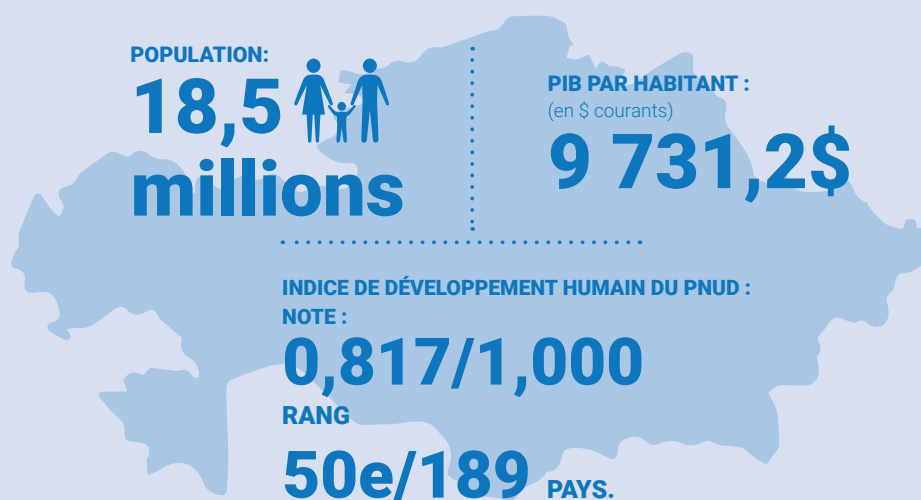
Propriété des ressources naturelles : « La propriété doit imposer des obligations et, parallèlement, son exercice doit bénéficier à la société... Les terres et les ressources souterraines, les cours d'eau, la flore et la faune, et les autres ressources naturelles sont la propriété de l'État. » – Constitution de la République du Kazakhstan.

Statut attribué au pays par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) :
Progrès significatifs

Indice de gouvernance des ressources de NRG1 : Note (pétrole et gaz) : 56/100 Rang : 25e/89 pays.

Profil du pays selon NRG1 : <https://www.resourceprojects.org/country/Kazakhstan>

Indice de perception de la corruption de Transparency International : Note 34/100 Rang : 113e/180 pays.



5 À propos du terme « revenu(s) » : R. Basu, Mitigating the resource curse by improved governmental accounting, Goa Foundation, India, 2016 <https://bit.ly/2WqdzxE>

6 Sources : ITIE, <https://eiti.org/kazakhstan>, <https://eiti.org/fr/blog/maintenir-transparence-sur-bonne-voie>; Constitution de la République du Kazakhstan, https://online.zakon.kz/Document/?doc_id=1017178#pos=5-108, articles 6.2, 6.3; Natural Resource Governance Institute (NRGI), <https://resourcegovernanceindex.org/country-profiles/KAZ/oil-gas,2017>; Transparency International, https://www.transparency.org/files/content/pages/2019-CPI_Report_EN.pdf; Banque mondiale, <https://data.worldbank.org/country/kazakhstan?view=chart>, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDPPCAP.CD?locations=KZ,%202019>; PNUD, <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/KAZ,2018>.

RÉSUMÉ EXECUTIF

En 2019-20, Echo, Civil Expertise, PCQVP France/Oxfam et PCQVP Royaume-Uni ont entrepris conjointement une analyse de la transparence et de la participation publique ainsi que des activités de plaidoyer sur plusieurs questions liées au secteur extractif au Kazakhstan. Nos efforts ont porté sur deux grands champs pétroliers et gaziers exploités selon le modèle de la coentreprise : Karachaganak, exploité conjointement à terre ('onshore') par Royal Dutch Shell et Eni pour le consortium Karachaganak Petroleum Operating (KPO) détenu en partie par l'État ; et Kashagan, exploité en mer ('offshore') par le consortium North Caspian Operating Company (NCOC) détenu en partie par l'État, dont Total est l'un des principaux partenaires.

Nous avons comparé les rapports sur les paiements versés aux gouvernements et les données des rapports de l'ITIE, conduit des

évaluations contextualisées des recettes de l'État pour chaque champ, écrit à plusieurs Ministres du gouvernement et autorités locales afin d'obtenir les clauses fiscales et d'autres informations sur les projets sociaux et infrastructurels (désignés dans les sources officielles comme PSI, ci-après « PSI ») aux échelons locaux ; et écrit à Shell et à Total pour leur demander certaines clarifications ainsi que plaider en faveur d'une publication des contrats. Echo et Civil Expertise ont organisé des consultations auprès de la société civile kazakhe, tandis que d'autres sources citoyennes nous ont également apporté d'utiles contributions. Nous avons partagé la version préliminaire du présent rapport avec les représentants du gouvernement kazakh, du secteur et de la société civile, et nous avons pris rigoureusement en compte chacun de leurs commentaires lors de la révision du rapport en vue de sa publication.

Synthèse Des Principales Observations

L'intégralité des observations est disponible à la page 38

- Au Kazakhstan, tant la divulgation que l'accessibilité des informations sur le secteur extractif sont équivoques. Si plusieurs régimes de transparence et certaines exigences juridiques sont en place, leur respect par l'État et les entreprises du secteur ne permet pas d'informer pleinement les parties prenantes ni de faciliter suffisamment la compréhension du grand public.
- Le régime fiscal généralement applicable au secteur extractif est public mais les clauses des accords de partage de production (APP) ne le sont pas.
- La comparaison des données provenant de la divulgation des paiements aux

gouvernements et des données de l'ITIE a apporté peu d'informations mais a mis en lumière certaines préoccupations quant à la gouvernance, à l'ouverture et à la redevabilité du secteur.

- Les PSI de KPO et de NCOC sont financés par les coûts d'exploitation recouvrables et, de ce fait, par le Kazakhstan et ses citoyens. Pourtant, les consultations publiques à leur propos restent limitées. De nombreux projets sont d'une utilité contestable et soupçonnés d'être entachés de corruption.
- Un conflit d'intérêts entoure NCOC, qui ne rend aucun compte à l'ITIE kazakhe mais qui, pour autant, était jusque récemment un membre du groupe multipartite de l'ITIE et participait aux décisions sur les rapports que les autres entreprises doivent soumettre.
- À ce jour, le Kazakhstan semble n'avoir tiré au mieux que de faibles bénéfices économiques de ces deux champs. Leurs opérateurs et leurs consortiums

de coentreprises semblent encourir et déduire des coûts inhabituellement élevés avant calcul des bénéfices pétroliers dont le gouvernement tire une part de ses recettes.

- L'enregistrement aux Pays-Bas de KPO, de NCOC et de nombreuses filiales participantes entrave l'accès aux informations financières sur les sociétés impliquées dans les projets et soulève des préoccupations en matière d'évitement fiscal.
- Le dialogue avec la société civile kazakhe révèle un déficit d'information et de redevabilité.
- Les communautés affectées par l'exploitation de Karachaganak et de Kashagan ne perçoivent que peu d'avantages ; les activistes reportent une absence d'indemnisations et de mesures correctrices face aux impacts environnementaux et sociaux, ainsi que des préoccupations quant à l'espace civique et à la sécurité personnelle.

Principales Recommandations

La liste complète des recommandations est donnée à la page 40

À l'attention du gouvernement du Kazakhstan

- Déployer tous les efforts possibles afin de rendre publics les accords de partage de production (APP) et lancer un débat public sur leurs conditions.
- Renforcer le contrôle des coûts, la vérification et la supervision publique des entreprises du secteur extractif, déterminer si le Kazakhstan a encouru des pertes dues à l'enregistrement sociétés à l'étranger; et s'assurer de l'efficacité des dispositions anti-abus de la convention fiscale avec les Pays-Bas.
- Augmenter la transparence et la redevabilité, notamment en consultant les

groupes de femmes, en ce qui concerne la sélection, la planification et l'exécution des PSI et les rapports à leur sujet.

- Évaluer pleinement et de manière inclusive les impacts sociaux et environnementaux, et offrir des indemnisations équitables.
- Protéger le droit des citoyens à s'exprimer sur les questions d'intérêt public.

À l'attention des autres gouvernements

- Les États membres de l'Union européenne et le Royaume-Uni devraient veiller à ce que les rapports détaillés sur les paiements versés aux gouvernements par les entreprises extractives soient accessibles en ligne, gratuitement, dans un délai raisonnable, dans un format de

données en source libre traitable de façon automatisée ; accompagnés d'un véritable suivi de la conformité par les autorités, et en mettant en œuvre les modifications recommandées par la société civile européenne afin de garantir une complète accessibilité, clarté et comparabilité des données relatives aux paiements du secteur extractif.

- Les États membres de l'Union européenne doivent exhorter la Commission européenne à achever dans les meilleurs délais l'examen du chapitre 10 de la Directive comptable (« Rapport sur les paiements versés aux gouvernements »).
- Le gouvernement des États-Unis doit s'assurer que son prochain règlement sur la publication des rapports sur les paiements aux gouvernements (concernant des entreprises telles que Chevron et Exxon) est pleinement aligné avec les normes mondiales de transparence pour le secteur extractif.

À l'attention des consortiums KPO et NCOG

- Promouvoir le dialogue avec les autorités kazakhes afin d'obtenir la publication des APP et des clauses fiscales.
- Veiller à la publication de rapports clairs, dans un délai raisonnable, désagrégés par projets et bénéficiaires, et sur une base proportionnelle, sur les paiements versés aux gouvernements, tant au niveau du consortium que de l'entreprise participante (partenaire de la coentreprise).
- Améliorer la transparence et la redevabilité, notamment en consultant les groupes de femmes, en ce qui concerne la sélection, la planification et l'exécution des PSI et les rapports à leur sujet.
- Évaluer pleinement et de manière inclusive les impacts sociaux et environnementaux, et offrir des indemnités équitables.
- User de leur influence auprès des autorités afin de défendre le droit des citoyens à la liberté d'expression.

À l'attention de la société civile kazakhe

- Faire publiquement campagne en faveur de la publication des accords de partage de production (APP) du secteur extractif ainsi que des données désagrégées par projet et bénéficiaires et sur une base proportionnelle sur les paiements versés au gouvernement, tant au niveau du consortium que de l'entreprise participante (partenaire de la coentreprise), et accessibles gratuitement par le public.
- Préconiser l'établissement d'un cadre réglementaire participatif pour lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans le cadre des PSI.
- Enquêter sur les impacts sociaux, environnementaux, sur les droits humains et sur le genre des projets extractifs au Kazakhstan, documenter ces impacts, et formuler les réformes nécessaires.
- Utiliser les données relatives aux paiements au gouvernement, les rapports de l'ITIE et d'autres sources afin d'encourager le débat public sur le secteur extractif, les recettes publiques qui en découlent, les clauses fiscales ainsi que les impacts environnementaux et sociaux.

À l'attention des institutions internationales et multilatérales et des bailleurs institutionnels

- User de leur influence auprès des autorités kazakhes pour défendre le droit des citoyens à la liberté d'expression.
- Financer davantage d'initiatives de la société civile visant à obtenir des résultats plus équitables, redevables et durables de l'extraction des ressources.
- Apporter davantage d'assistance au renforcement des capacités de la société civile sur les questions liées au secteur extractif.
- Accélérer la réorientation des financements internationaux en faveur de la transition énergétique et d'une diversification de l'économie moins dépendante des carburants fossiles, et associée à des émissions carbone réduites.

OBJECTIFS ET APPROCHE DU PROJET

Ce projet s'était fixé les ambitions suivantes :

- Utiliser les rapports sur les paiements aux gouvernements par les entreprises extractives en tant que points d'entrée pour l'analyse, le débat et la sensibilisation au sein de la société civile, la promotion de la participation publique ; et afin de demander des comptes aux autorités gouvernementales et aux entreprises concernées quant à leur gestion des ressources naturelles non renouvelables, y compris les paiements et les recettes qui en découlent.
- Créer un exemple utile de travail sur la transparence, la participation et la redevabilité dans le secteur de l'extraction des ressources, qui favorise le progrès vers une gestion plus équitable et durable des ressources naturelles pour les citoyens et les communautés concernées.
- Echo vise à favoriser la participation des citoyens kazakhs aux décisions publiques, défend et promeut les droits humains et les libertés, scrute et analyse les activités des autorités, encourage le développement de la société civile kazakhe et participe à l'ITIE au Kazakhstan.
- Civil Expertise œuvre à la promotion d'une société démocratique par la recherche. Ses principaux domaines d'activité sont la participation à la mise en œuvre de l'ITIE au Kazakhstan, la surveillance des élections et la protection des droits numériques.
- PCQVP France, sous la coordination d'Oxfam France, coordonne les activités de PCQVP en France. Cette coalition travaille avant tout sur la promotion d'une plus grande transparence de la part des sociétés de l'industrie extractive basées en France et sur l'utilisation des données disponibles dans les rapports sur les paiements aux gouvernements de manière à soutenir la société civile dans les pays où ces entreprises déploient leurs activités.
- PCQVP Royaume-Uni, une coalition regroupant 30 organisations britanniques de la société civile, vise à utiliser les rapports sur les paiements versés aux gouvernements par les compagnies pétrolières, gazières et minières, ainsi que la divulgation des recettes des autorités

Atteindre des résultats à la fois justes et durables dans le cadre de l'extraction des ressources naturelles non renouvelables d'un pays nécessite de relever un certain nombre de défis dans les domaines de la gouvernance, de l'environnement et des droits humains.⁷ En janvier 2019, Echo, Civil Expertise et PCQVP Royaume-Uni ont entamé des discussions au sujet d'une éventuelle collaboration sur les questions relatives au secteur extractif du Kazakhstan ; PCQVP France/Oxfam France s'est rapidement jointe à ce dialogue.

⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, <https://www.unep.org/fr/parcourir-les-sujets/activites-extractives>

publiques – une demande de long-terme de la société civile – afin d’améliorer les résultats dans la lutte contre la « malédiction des ressources » dans les pays du Sud et les pays en transition,⁸ de démontrer que la transparence peut faire la différence, et enfin de collaborer efficacement avec les autres coalitions PCQVP et leurs membres à l’étranger.

Les partenaires du projet reconnaissent la complexité de conduire une analyse coûts-avantages exhaustive de l’extraction du pétrole, du gaz et/ou des minerais solides. Comme l’explique une récente étude de l’Université des Nations Unies : « Les recettes du secteur extractif ne constituent pas un revenu mais un échange d’actifs sous forme de ressources souterraines transformées en liquidités à la surface de la terre... ce processus de transformation a ses coûts : environnemental... et souvent également social... pour que l’extraction soit rentable... sa valeur à long terme doit être supérieure à ces coûts. »⁹ Comme indiqué précédemment, le terme « revenus » est en lui-même problématique.¹⁰

On dénombre un grand nombre d’entreprises (voir la section suivante) et de projets au sein du secteur extractif au Kazakhstan. Nous avons choisi de nous concentrer sur un petit nombre d’entreprises extractives basées en Europe participant à des coentreprises, ainsi qu’aux paiements et aux recettes générés par les projets concernés. Nous avons entrepris d’évaluer la qualité des résultats selon une perspective citoyenne, les possibilités d’améliorer les politiques ainsi que les pratiques des autorités et du secteur. Notre approche s’est basée sur :

- Une analyse des paiements versés aux autorités kazakhes, divulgués par certaines entreprises dans leurs rapports obligatoires et via l’ITIE du Kazakhstan.
- L’identification des principales questions, d’ordre financier ou autre, soulevées par les rapports sur la transparence, les opérations des projets et le dialogue avec les parties prenantes.
- Des échanges avec des représentants du gouvernement kazakh afin de vérifier la réception et l’utilisation des paiements, de clarifier les clauses fiscales et/ou de discuter d’autres points d’intérêts.
- Des échanges avec les entreprises afin de clarifier les questions relatives aux paiements et/ou aux clauses fiscales et/ou pour discuter d’autres points d’intérêts.
- Le dialogue avec les acteurs de la société civile à propos des paiements par les entreprises, des recettes publiques et d’autres points d’intérêts.

Afin de garantir au mieux l’exactitude de la présente étude de cas et en vue de promouvoir un débat éclairé, une version préliminaire du présent rapport a été partagé avant sa publication, avec des représentants des autorités kazakhes, du secteur (Shell, Total, Lukoil, Eni, KPO et NCOC) et de la société civile en les invitant à nous faire part de leurs commentaires. Nous avons pris en considération tous les commentaires reçus lors de la révision du rapport en vue de sa publication.

8 NRG, 2015, <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/primer-resource-curse>

9 G. Lahn et P. Stevens, chapitre 5 in T. Addison and A. Roe (éds), *Extractive industries*, UNU-WIDER, Oxford University Press, 2018, <https://www.wider.unu.edu/publication/extractive-industries>, p.108.

10 Voir note de bas de page no 5

Encadré 2. Sources de données et d'information

Les données exposées dans ce rapport sur les paiements versés aux gouvernements et sur les recettes publiques proviennent de trois sources principales :

- La plate-forme consultable en ligne de NRGJ www.resourceprojects.org réunit les informations sur les paiements versés par les entreprises extractives aux gouvernements, telles que reportées en vertu des législations du Canada, de l'Union européenne, de la Norvège et du Royaume-Uni. Elle permet de les visualiser au format HTML, de les republier dans un format CSV en accès libre et traitable de façon automatisée. www.resourceprojects.org incorpore directement les paiements versés par les entreprises lorsqu'ils sont disponibles, via une interface de programmation (ex : au Royaume-Uni à partir de <https://extractives.companieshouse.gov.uk>). Ce site agrège d'autres données tirées de fichiers PDF, Excel et HTML d'entreprises et d'administrations publiques. www.resourceprojects.org fournit également des liens vers les sources originales des données relatives aux paiements des entreprises, ainsi qu'une version de sauvegarde, le cas échéant.
- De nombreuses entreprises extractives publient leurs rapports sur les paiements versés aux gouvernements (conformément au chapitre 10 de la Directive comptable de l'UE ainsi qu'aux différentes législations similaires du Canada, de la Norvège et du Royaume Uni) sur leur site Web, ex : Total sur <https://www.total.com/sites/g/files/nytnzq111/files/atoms/files/ddr2018-fr.pdf>
- Les rapports et les données de l'ITIE au Kazakhstan sont publiés sur <https://bit.ly/2lJfsRg> (données internationales ITIE) et <https://egsu.energo.gov.kz/webapp/pages/home.jsf>¹¹

Les sources de recherche incluent également les publications et les sites Web des autorités kazakhes, des reportages de médias en ligne, des publications et sites Web de la société civile.

Les liens vers les rapports et les données concernés sont donnés dans les notes de bas de page. Toutes les sources en ligne ont été consultées pour la dernière fois en août 2020. L'utilisation du signe « \$ » est indicatif d'une valeur en dollars américains dans l'intégralité du présent rapport.

¹¹ Pour consulter les rapports et les données de l'ITIE Kazakhstan téléchargées par les auteurs, voir <https://drive.google.com/drive/folders/0B9B174fkjArzOm5sVExLZGQ0cUU>

ACTIVITÉS

Cadrage et Sélection

À l'aide de la plate-forme www.resourceprojects.org de NRGi, nous avons identifié 31 compagnies extractives déclarant, conformément aux législations du Canada, de l'Union européenne et du Royaume-Uni, des paiements versés aux autorités kazakhes entre 2015 et 2018. Il s'agit de grandes sociétés privées et/ou d'entreprises dont les actions sont cotées publiquement sur les marchés réglementés de ces juridictions.¹² Parmi ces entreprises, Echo et Civil Expertise ont sélectionné deux multinationales du secteur extractif basées en Europe, dont l'empreinte économique est importante et qui présentent un intérêt particulier pour la société civile kazakhe.

- **Royal Dutch Shell** : par sa filiale BG Karachaganak, partenaire d'une coentreprise ainsi qu'exportateur conjoint de Karachaganak, l'un des trois plus grands champs pétroliers et gaziers du pays (voir Encadré 3). Shell est une société de droit britannique dont le siège est aux Pays-Bas, dont les actions sont cotées à la Bourse de Londres (LSE) ainsi qu'au sein de l'UE et aux États-Unis.
- **Total** : par sa filiale Total E&P Kazakhstan, partenaire d'une coentreprise dans un autre des trois plus grands champs pétroliers et gaziers du pays, Kashagan (voir Encadré 4). Total est une société de droit français, cotée à la bourse de Paris et à la LSE, mais également ailleurs au sein de l'UE et aux États-Unis.


¹² Notre recherche peut être reproduite sur <https://www.resourceprojects.org/entities?tab=0&countries=Kazakhstan>

Encadré 3. KARACHAGANAK¹³

Situé onshore, dans le nord-ouest du Kazakhstan, à proximité de la frontière avec la Russie, Karachaganak est l'un des trois plus grands champs pétroliers et gaziers du pays avec Kashagan et Tengiz. Ce projet est dirigé par un consortium de coentreprises enregistré aux Pays-Bas, sous la forme de la société de droit privé Karachaganak Petroleum Operating BV (KPO). Shell (Royaume-Uni/Pays-Bas) et Eni (Italie) sont les exploitants conjoints par le biais de leurs filiales locales respectives BG Karachaganak et Agip Karachaganak, détenant chacun 29,25 % des parts dans le projet. Les filiales de Chevron (US) et Lukoil (Russie) détiennent respectivement 18 % et 13,5 % des parts. Le gouvernement kazakh détient 10 % des parts par le biais de KazMunayGas, une filiale de la holding des participations publiques Samruk-Kazyna (voir Encadré 6).

1979 
découverte de pétrole
et de gaz

1991 
déclaration
d'indépendance du
Kazakhstan

1997 
signature d'un accord de
partage de la production (APP)
sur 40 ans



Après la découverte de gaz et de pétrole en 1979, la production a commencé en 1984/85 sous contrôle de l'État, plusieurs années avant que le Kazakhstan ne devienne la dernière république soviétique à déclarer son indépendance en 1991. En 1997, le gouvernement du Kazakhstan a signé un accord de partage de production (APP) sur 40 années avec Agip/Eni, BG Group (qui fait partie de Shell depuis 2016), Texaco/Chevron et Lukoil, et dont la licence expire en 2037. Karachaganak est l'un des plus grands gisements de condensats de gaz au monde. Depuis 2004, un programme vise à maintenir la pression du réservoir en y réinjectant un gaz auxiliaire, ce qui rend le projet techniquement complexe. Sa production s'élevait à environ 399 000 barils équivalent pétrole(bep)/jour - pétrole brut et condensats de gaz - en 2018 et son expansion progressive est envisagée.

2004 
exécution du programme de
réinjection de gaz associé
pour maintenir la pression du
réservoir

2018 
production proche de 399
000 bep/jour (pétrole brut et
condensats de gaz)

¹³ Sources : KPO BV, <https://www.kpo.kz/> ; <https://www.kpo.kz/en/about-kpo.html> et Rapport annuel 2018 ; Autorité kazakhe chargée des APP, <http://psa.kz/> ; Royal Dutch Shell, <https://reports.shell.com/annual-report/2018/strategic-report.php> ; Rapport de l'ITIE Kazakhstan 2017, <https://bit.ly/2LjfsRg> (données de l'ITIE International) ; Ambassade des Pays-Bas au Kazakhstan, Special energy issue on Kazakhstan, 2018, <http://bit.ly/3dqwTU6> ; 2B1st Consulting, 2014, <https://www.2b1stconsulting.com/bg-and-eni-prepare-karachaganak-expansion-project-stage-1/>

Encadré 4. KASHAGAN¹⁴

Situé au nord de la mer Caspienne, au large des côtes, Kashagan est l'un des trois plus grands champs pétroliers et gaziers du pays avec Karachaganak et Tengiz. Il s'agit de l'une des plus grandes découvertes pétrolières de ces dernières années, gérée et exploitée par un consortium de coentreprises enregistré aux Pays-Bas sous la forme de la société North Caspian Operating Company NV (NCOC). En 2015, NCOC a succédé à NC Production Operations Company BV en tant qu'opérateur du projet. Total E&P Kazakhstan, ainsi que des filiales d'ExxonMobil (US), de Shell (Royaume-Uni/Pays-Bas), et de Eni (Italie) détiennent chacune 16,81 % des parts du consortium, le reste étant détenu par des filiales de l'entreprise d'État KazMunayGas (16,88 %), de la China National Petroleum Corporation (CNPC ; 8,33 %) et d'Inpex (Japon ; 7,56 %).

1997 

première signature d'un APP entre les partenaires du consortium et les autorités

Réserves évaluées à entre **9 et 13 milliards** 

de barils de pétrole à teneur élevée en soufre et gaz associés



Pétrole et gaz

 Gisements


 Principaux oléoducs et gazoducs

 Principales infrastructures industrielles

 Terminal pétrolier

Risques environnementaux et sanitaires

 Risques environnementaux et sanitaires

 Villes ou villages où de sévères impacts sur la santé ont été documentés ou des décès signalés en conséquence de l'extraction du pétrole

 Déplacements de population et réinstallation de villages en raison de la pollution

Sources : Cartes EIE, 2002 ; Rapport de mission des Amis de la Terre : Kazakhstan, 2007 ; PNUE, Environment and security. The case of the Eastern Caspian region, 2008.

¹⁴ Sources : NCOC NV, <https://www.ncoc.kz/en/ncoc/about> ; Autorité kazakhe chargée des APP, <http://psa.kz/> ; Rapports 2016 et 2017 de l'ITIE Kazakhstan, <https://bit.ly/2LJfsRg> (données de l'ITIE International) ; Caspian Pipeline Consortium, <http://www.cpc.ru/en/about/> ; OpenCorporates, <https://opencorporates.com> ; au sujet du champ de Tengiz, voir <http://www.tengizchevroil.com/en/about/overview>

Encadré 4. KASHAGAN (suite)

Kashagan est régi par un accord de partage de production (APP) signé initialement en 1997 par les partenaires du consortium et le gouvernement, puis renégocié en 2008. Les réserves du gisement sont estimées entre 9 et 13 milliards de barils de pétrole à teneur élevée en soufre et gaz associés. Le projet a été retardé de huit ans et a été en développement pendant 16 ans. Les coûts avaient atteint environ 50 milliards \$ lorsque la production démarra en 2016. Le projet a rencontré de nombreux problèmes dès son lancement, et notamment sur le plan environnemental : bien que le gisement se trouve en profondeur dans le sous-sol, la mer Caspienne y est peu profonde, ce qui pose de grands risques pour l'écosystème local. Le pétrole de Kashagan est transporté par un oléoduc exploité par le Caspian Pipeline Consortium (CPC) et l'entreprise d'État KazTransOil, qui parcourt 1 500 km depuis le nord de la mer Caspienne jusqu'à Novossïisk en mer Noire. KazMunayGas détient 19 % des parts de CPC, Eni 2 % et Mobil Caspian Pipeline Company, la filiale d'ExxonMobil, 7,5 %.

2016 
démarrage de la production
après que les coûts ont
atteint environ
\$50 milliards \$



transport du pétrole
de Kashagan par un
oléoduc de

1 500 km

Recherche Documentaire et Analyse des Données

La connaissance des clauses fiscales régissant chaque projet extractif permet à la société civile de mieux comprendre ces projets ainsi que les paiements et les recettes connexes.¹⁵ Cependant, même si la loi du Kazakhstan impose la publication de tous les documents juridiques officiels,¹⁶ les APP du secteur de l'extraction demeurent entourés de secret et nos efforts pour découvrir les clauses fiscales de chacun de ces deux champs se sont révélés infructueux (voir ci-dessous). En vertu de la

nouvelle norme 2019 de l'ITIE, les accords entre les entreprises et le gouvernement kazakh signés ou modifiés après le 1er janvier 2021 devront être publiés. Cela ne s'appliquera donc pas aux APP de Karachaganak et de Kashagan tant qu'ils n'auront pas été modifiés après cette date. Néanmoins, les documents disponibles permettent d'entrevoir le cadre juridique et fiscal régissant le secteur de l'extraction au Kazakhstan, sans en révéler pour autant les dispositions contractuelles exactes (voir l'Encadré 5).

15 ITIE <https://eiti.org/contract-transparency> (en anglais)

16 Gouvernement du Kazakhstan, loi de 2015 sur l'accès à l'information, <http://adilet.zan.kz/eng/docs/Z1500000401> : « Le droit d'accès à l'information peut uniquement être limité par la loi et uniquement dans la mesure nécessaire pour garantir la sécurité de l'ordre constitutionnel, la défense de l'ordre public, des droits humains et des libertés, la santé publique et la moralité. » (art. 5) ; « L'accès aux informations suivantes ne doit pas être restreint... texte des actes juridiques normatifs de la République du Kazakhstan, à l'exception des actes juridiques normatifs contenant des secrets d'État et d'autres secrets protégés par la loi, ainsi que leurs projets. » (art. 6) (traduction).

Le Code des ressources naturelles du sous-sol et de leur utilisation du Kazakhstan, daté de 2017, définit le cadre juridique de l'extraction de minerais, tandis que le Code fiscal, révisé en 2017, inclut le cadre fiscal standard résumé ci-dessous. L'article 720-3 énumère l'ensemble des impôts et des paiements connexes applicables aux acteurs du secteur des ressources naturelles, en plus de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, mais pas les taux déterminés pour chaque catégorie de paiement ni comment ces taux peuvent être appliqués dans chaque accord de partage de production (APP).

- **Prime de signature.**
- **Remboursement des coûts historiques encourus par l'État pour entreprendre des études géologiques.**
- **Redevances.**
- **Droits à la production : la part des profits pétroliers revenant au gouvernement, c'est-à-dire la part de la production pétrolière après le recouvrement des coûts par les partenaires de la coentreprise (« cost oil »), selon la méthode habituellement employée par les APP, payée en devises ou en nature.**
- **Taxe sur l'extraction minière (TEM).**
- **Impôt sur les bénéfices excédentaires : applicables aux opérations menées dans le cadre d'APP signés après le 1er janvier 2009.**
- **Impôt alternatif sur l'utilisation des ressources : une solution alternative au remboursement des coûts historiques ou au paiement de la TEM ou de l'impôt sur bénéfices excédentaires.**

Une clause de stabilité (article 722-1) établit que les régimes fiscaux spécifiés dans les APP conclus avant le 1er janvier 2009 demeureront valides pour toute la durée du contrat. Karachaganak et Kashagan, dont les APP ont été signés avant cette date, semblent donc exempts de l'impôt sur les bénéfices excédentaires. Le Code fiscal précédent incluait une prime de découverte commerciale, abolie depuis.

Les redevances et les droits de production sont définis dans les contrats. Ils peuvent être payés en nature conformément à l'article 772 mais le Code ne spécifie aucune formule pour déterminer la part du gouvernement.

La taxe sur l'extraction minière (TEM) est basée sur le volume de pétrole ou de gaz produit sur une période donnée (articles 740-1-2-3). Le taux d'imposition varie selon le volume annuel de production (semblablement à une redevance calculée par tranches). L'article 741 stipule que la production doit être évaluée en utilisant la cotation quotidienne moyenne selon la référence Platts Crude Oil Marketwire.

Le Ministère de l'énergie est en charge du secteur pétrolier et gazier et des politiques connexes au nom de l'État, tandis que le Ministère des Finances détermine la politique fiscale, y compris en relation avec le Fonds national (voir Encadré 7) qui perçoit les paiements du secteur.¹⁸ Le Code budgétaire stipule que les taxes relatives aux industries extractives, y compris l'impôt sur les sociétés, les primes, les droits de production et la TEM, sont collectées par le Fonds national.¹⁹ Les autres paiements des entreprises extractives sont orientés vers divers organismes publics (voir ci-dessous).

L'article 399 du Code fiscal énumère les motifs d'exonération des entreprises de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), mais les projets pétroliers et gaziers n'y sont pas explicitement mentionnés (voir la discussion ci-dessous sur les paiements de Total relatifs au projet de Kashagan).

Les recettes de l'État peuvent être limitées par les clauses sur la réduction du taux d'imposition à la source sur les dividendes et les intérêts de prêts dans le cadre des conventions fiscales entre pays,²⁰ lorsque les entreprises en opération au Kazakhstan sont enregistrées dans un autre pays (voir discussions ci-dessous).

Le Kazakhstan a commencé à divulguer les données relatives aux bénéficiaires effectifs pour les nouvelles licences du secteur de l'extraction.²¹

Les informations sur Samruk-Kaznya, la holding des participations publiques du Kazakhstan (Encadré 6), nous ont également permis de mieux comprendre le contexte juridique des projets de Karachaganak et Kashagan.

18 Sources : Gouvernement du Kazakhstan, Code des ressources naturelles du sous-sol et de leur utilisation, <http://adilet.zan.kz/eng/docs/K1700000125> ; Code fiscal, <http://adilet.zan.kz/eng/docs/K1700000120> ; Code budgétaire, http://adilet.zan.kz/eng/docs/K080000095_ ; Rapport 2017 de l'ITIE Kazakhstan ; IIED, How to scrutinise a production sharing agreement ... experience from the Caspian region, 2012, <https://pubs.iied.org/pdfs/16031IIED.pdf>

19 Kazakhstan EITI report 2017.

20 Code budgétaire, art. 22. En 2017, le Fonds national a collecté 52,4 % de la totalité des impôts directs prélevés par l'État sur les entreprises pétrolières et minières, soit environ 5,65 milliards \$. Rapport 2017 de l'ITIE Kazakhstan.

21 Convention modèle de l'OCDE et commentaire, https://read.oecd-ilibrary.org/taxation/model-tax-convention-on-income-and-on-capital-2017-full-version_g2g972ee-en#page8 ; et commentaire de l'ONU, https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/10/TT_Introduction_Eng.pdf

22 ITIE, <https://eiti.org/kazakhstan#beneficial-ownership-disclosure>

Encadré 6. LA HOLDING DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES SAMRUK-KAZYNA²²

La société par actions Samruk-Kazyna a été créée par décret présidentiel et gouvernemental en 2008 et constituée par la fusion de deux grands conglomérats publics. L'État en est le seul actionnaire. Sur le plan commercial, Samruk-Kazyna est structurée comme une société d'investissement dont la mission est d'améliorer le bien-être du pays et de favoriser sa modernisation économique. Le groupe Samruk-Kazyna comprend des entreprises des secteurs du pétrole et du gaz, du transport et de la logistique, des produits chimiques et du nucléaire, de l'extraction minière et de la métallurgie, de l'énergie, de l'ingénierie et de l'immobilier. Il regroupe toutes les sociétés nationales du Kazakhstan, y compris KazMunayGaz, Kazatomprom (uranium) et Tauken Samruk (minerais solides). Le Premier Président dirige lui-même le conseil consultatif de gestion du fonds de Samruk-Kazyna tandis que le gouvernement, en tant qu'actionnaire unique, désigne le président du conseil d'administration.

Samruk-Kazyna participe aux projets d'extraction de Karachaganak et de Kashagan par le biais de ses filiales qui détiennent des parts dans ces deux projets (respectivement 10 % et 16,88 %). Elle perçoit des dividendes de KazMunayGas, y compris du fait des bénéfices tirés de la participation à l'exploitation des gisements pétrolifères, les sommes ainsi perçues s'accumulant dans le fonds. Samruk-Kazyna décide de manière indépendante du versement de dividendes au gouvernement, son seul et unique actionnaire. Ainsi, une partie des revenus de Samruk-Kazyna est conservée et dépensée séparément du budget national, afin de servir ses propres objectifs.

22 Sources : <https://www.sk.kz/> ; <http://adilet.zan.kz/eng/docs/Z1200000550>

Encadré 7. FONDS (PÉTROLIER) NATIONAL DU KAZAKHSTAN²³

Le Fonds national de la République du Kazakhstan a été établi en 2000 avec les objectifs suivants : épargner, favoriser le développement et la stabilisation socio-économique, investir des ressources financières pour les générations futures et réduire la dépendance du pays envers les marchés mondiaux de marchandises et produits de base. Ce fonds représente les actifs financiers de l'État détenus dans le compte du gouvernement auprès de la banque nationale.

En mars 2020, le Fonds national s'élevait à 27 trillions de tenge kazakhs, soit environ 70 milliards \$. Les paiements versés par les entreprises du secteur pétrolier et gazier alimentent le Fonds à hauteur de plus de 99 %, hors revenus de placements. En 2018, les paiements versés par KPO représentaient environ 21 % de toutes les entrées de fonds provenant du secteur pétrolier et gazier, tandis que les paiements versés par NCOC en représentaient 3 %, selon les informations du Ministère des Finances. Les années précédentes, selon les données de l'ITIE au Kazakhstan (basées sur les informations du Ministère des Finances), les pourcentages respectifs étaient les suivants :

2016 : KPO 10 %, NCOC 11 %
2017 : KPO 13 %, NCOC 0,1 %²⁴

Gestion du fonds

Au sein du Fonds national, les décisions sont prises par le Président de la République. Il n'existe aucune loi distincte régulant les activités du fonds en dehors du décret présidentiel (« Cadre conceptuel de la constitution et de l'utilisation du fonds »), qui en est aujourd'hui à sa quatrième version et que le Président peut modifier à sa guise. Les sommes détenues dans le fonds sont décaissées pour l'un des deux motifs suivants :

- Un transfert annuel garanti de 2,7 trillions de tenges kazakhs (environ 7 milliards \$) destiné au budget national, soit environ 25 % dudit budget.
- Des transferts ciblés, affectés par décision du Président, pour financer (i) des programmes de réponse de crise en période de récession économique et (ii) des projets d'infrastructures d'échelle nationale pour lesquels aucun autre financement n'est disponible. Ces dernières années, ces transferts ont représenté entre 0 % et 16 % du budget national.²⁵

Le conseil de gestion du Fonds national est un organe consultatif placé sous l'égide du président, dont les fonctions consistent à élaborer des propositions quant à la constitution et à l'utilisation du fonds. Le Président nomme lui-même les membres du conseil et détermine ses fonctions.

La Banque nationale est chargée de la gestion des actifs du fonds et produit un rapport annuel d'activité du fonds compilé avec le Ministère des Finances, approuvée par décret présidentiel et soumise au gouvernement et au Parlement à titre informatif uniquement. Ce rapport – dans sa version résumée – est disponible sur le site Web du Ministère des Finances uniquement pour l'année 2018.²⁶ Les rapports des autres années sont uniquement disponibles sous forme abrégée. Des rapports mensuels très succincts sont également disponibles. Aucun de ces rapports n'offre au public suffisamment de transparence et de redevabilité quant à la constitution ou à l'utilisation du fonds, qui sont entièrement contrôlés par le président.

24 Sources : Gouvernement du Kazakhstan, décret présidentiel relatif au Fonds national, <http://adilet.zan.kz/rus/docs/U1600000385> ; Ministère des Finances du Kazakhstan, informations sur les recettes et les affectations du Fonds national, 2018, <https://bit.ly/2zxSuZd>; <http://eiti.geology.gov.kz/>

25 À ce jour, nous ne sommes pas parvenus à identifier avec certitude pourquoi les contributions apportées par NCOC présentent une si grande variabilité annuelle.

26 Les liens vers les sources de données sont disponibles sur <https://bit.ly/3fxZdSD>

26 Ministère des Finances, Constitution et utilisation du Fonds national de la République du Kazakhstan pour l'année 2018, <https://bit.ly/3gKUnCB>

Nous avons entrepris deux exercices distincts d'analyse de données tant pour le projet de Karachaganak que pour celui de Kashagan :

- Une comparaison entre les données de l'ITIE au Kazakhstan et les informations sur les paiements des entreprises au gouvernement en vertu des législations européenne/française/britanniques. Sept types de paiement doivent être divulgués : droits à la production, impôts sur les revenus, la production ou les bénéfices, redevances, dividendes, primes, commissions et paiements destinés à l'amélioration des infrastructures.
- Une évaluation contextualisée de la part des versements relatifs au projet de Karachaganak au gouvernement en 2018 et des droits à la production (en tant que partage de la production après recouvrement des coûts par les partenaires du consortium) pour Kashagan en 2017-18. Bien qu'utiles, les résultats pour une seule année ou pour de courtes périodes peuvent uniquement avoir une valeur indicative par rapport à une analyse sur plusieurs années ou sur la durée totale du projet, ou à une modélisation financière complète.

Les résultats et les conclusions de ces analyses sont présentées ci-dessous.

Dialogue avec les autorités et les compagnies

Afin de clarifier l'information disponible et dans le but de faire avancer nos objectifs de plaidoyer visant à renforcer la transparence et la redevabilité, nous nous sommes adressés par écrit à des Ministres du gouvernement, à plusieurs administrations locales et à cinq des compagnies impliquées. Nous résumons ici le contenu de nos questions et de nos demandes, avant de décrire plus bas **les observations et les résultats du projet**.

Dialogue avec les autorités et les compagnies : Karachaganak

Echo et Civil Expertise ont écrit au Premier Ministre du Kazakhstan et au Ministre des Finances en octobre/novembre 2019 au sujet des clauses fiscales du projet de Karachaganak. Notre correspondance se basait sur la loi kazakhe de 2015 relative à l'accès à l'information et demandait des renseignements sur un décret gouvernemental publié en ligne, dont le titre peut être traduit par « Quelques points sur le projet de Karachaganak », daté de 2011 et révisé en 2015.²⁷ Ce décret décrit

comment, à partir de 1997 et jusqu'à la fin du projet, certains aspects du régime fiscal de l'APP de Karachaganak doivent être interprétés. Nous souhaitons savoir si les dispositions du décret étaient toujours en vigueur, si des modifications y avaient été apportées ultérieurement, s'il était possible d'accéder à toute nouvelle version de l'APP et enfin s'il existait un décret comparable pour le projet de Kashagan.

Toujours au sujet du projet de Karachaganak, nos demandes aux autorités locales portaient sur les projets sociaux et infrastructurels (PSI) en lien avec le secteur extractif entrepris au Kazakhstan-Occidental.²⁸ Echo et Civil Expertise ont écrit aux akims (directeurs des administrations locales) de la région du Kazakhstan-Occidental et du district de Burlinsky, où le site de production de Karachaganak est situé, afin de leur demander si BG Karachaganak, la filiale de Shell, avait conclu des accords avec leur administration afin de mettre en œuvre des PSI en dehors du cadre du consortium de KPO. Nous avons posé des questions sur l'affectation et le

²⁷ Gouvernement du Kazakhstan, décret no 1525, 2011, révisé en 2015, <http://adilet.zan.kz/rus/docs/P1100001525>

²⁸ Autorité kazakhe chargée des APP, http://psa.kz/proekty/?ELEMENT_ID=55

montant des paiements versés et demandé si les citoyens participaient à l'établissement des priorités d'utilisation de ces fonds et au suivi des décaissements.

En vue de mieux documenter la part effective des recettes du projet de Karachaganak revenant à l'État kazakh, nous avons correspondu avec Shell aux Pays-Bas en novembre 2019 en leur demandant de clarifier les clauses fiscales régissant la coentreprise, si le décret gouvernemental de 2011/2015 (susmentionné) était toujours en vigueur, s'il existait des documents complémentaires ou ultérieurs détaillant les clauses fiscales de l'APP, et enfin si Shell - qui officiellement supporte les principes de divulgation des contrats et de transparence fiscale - était disposée à partager ces documents avec nous et/ou à encourager l'État kazakh à rendre publics ces documents et/ou les clauses fiscales. Nous avons également écrit un courrier à Lukoil, l'une des participantes à la coentreprise, afin de confirmer si l'entreprise avait divulgué ses paiements pour Karachaganak en proportion des parts détenues (au contraire de Shell) : cela semble en effet être le cas selon le rapport de 2018 sur les paiements versés au gouvernement par Lukoil, ces données nous permettant de calculer la part des recettes revenant au gouvernement cette année-là.²⁹ Nous avons également fait parvenir à ces deux entreprises et au co-opérateur Eni la version préliminaire du présent rapport afin de solliciter leurs commentaires. Les réponses et commentaires de Shell et Eni sont présentés dans la section **Observations et résultats du projet** ci-dessous.

Echo et Civil Expertise ont enfin adressé un courrier électronique au bureau kazakh de KPO en mars 2020 afin de clarifier les clauses fiscales et de confirmer si les dépenses consacrées aux PSI étaient considérées comme des coûts recouvrables.

Dialogue avec les autorités et les entreprises : Kashagan

Le seul document public connu détaillant les clauses fiscales régissant le projet de Kashagan a été abrogé en 2003.³⁰ En octobre 2019, Echo et Civil Expertise ont écrit au Premier Ministre et au Ministre des Finances du Kazakhstan à propos des clauses de l'APP, en citant la loi kazakhe de 2015 relative à l'accès à l'information.

Les questions posées aux administrations locales portaient sur les PSI en lien avec le projet de Kashagan dans les régions d'Atyrau et de Mangistau.³¹ Echo et Civil Expertise ont écrit à l'akimat (administration locale) de la région d'Atyrau, où les infrastructures terrestres du site de Kashagan sont situées, aux fins de savoir si Total avait conclu des accords avec leur administration pour la mise en œuvre des PSI en dehors du cadre du consortium de NCOC. Nous avons demandé si certains des paiements au niveau local de Total pour Kashagan (y compris ceux que la société désigne comme « paiements destinés à l'amélioration des infrastructures »³² ainsi que ceux décrits dans les rapports de l'ITIE) étaient destinés à des fins particulières. Nous avons également sollicité des informations sur l'affectation et le montant de tous les paiements effectués, et enfin demandé si les citoyens participaient à l'établissement des priorités d'utilisation des fonds et au suivi des décaissements.

En vue de mieux documenter la part de la valeur de la production de Kashagan qui revenait au gouvernement kazakh, nous avons engagé des échanges avec le siège français de Total en décembre 2019 :

- La société Total, qui se dit être particulièrement favorable à la publication

³⁰ Gouvernement du Kazakhstan, À propos de la procédure d'application de certaines dispositions du régime fiscal des APP pour le Nord de la mer Caspienne, 1998, abrogé en 2003, https://online.zakon.kz/document/?doc_id=1012285#pos=1;-309

³¹ Autorité kazakhe chargée des APP, http://psa.kz/proekty/?ELEMENT_ID=54

³² Total, <https://www.total.com/fr/actionnaires/publications-et-informations-reglementees/informations-reglementees/rapport-paiements-gouvernements>

²⁹ Lukoil, Rapport sur les paiements 2018, https://go.aws/2ROYW2W_section1.5

des contrats,³³ pourrait-elle encourager les autorités kazakhes à publier l'APP de Kashagan, par exemple en soulevant la question lors d'une réunion du groupe multipartite de l'ITIE du Kazakhstan ?

- Total pourrait-elle également fournir des informations sur sa méthode d'évaluation des droits à la production (afin de faciliter nos estimations des recettes publiques, comme décrit plus bas) ?
- Pourquoi la société Total verse-t-elle ses contributions au budget de l'État par le biais du Ministère des Finances plutôt que du Fonds national, conformément au Code budgétaire ; et s'acquitte-t-elle de l'impôt sur l'extraction minière (voir Encadré 5) et, si oui, pourquoi ne déclare-t-elle pas ces
- Existe-t-il pour Kashagan un document semblable au décret gouvernemental de 2011/2015 concernant Karachaganak (comme susmentionné) ?
- Pourquoi est-ce que Total, ses partenaires de coentreprise et NCOC reçoivent-ils d'importants remboursements de la TVA (selon le rapport de l'ITIE au Kazakhstan, Total aurait reçu un remboursement de TVA équivalent à 213 millions \$ entre 2015 et 2018)?³⁴

- Comment les taxes sur les émissions polluantes ont-elles été calculées et attribuées, conformément aux informations rapportées dans le cadre de l'ITIE ?
- Nous avons également sollicité le nom et les coordonnées des représentants nationaux de Total E&P.
- Les réponses de Total et ses commentaires sur la version préliminaire du rapport, ainsi que les commentaires de son partenaire de coentreprise Eni, sont détaillées dans la section **Observations et résultats** du projet ci-dessous.

Echo et Civil Expertise ont également adressé des demandes de clarifications à propos des obligations contractuelles et du régime fiscal au bureau de NCOC au Kazakhstan en novembre 2019.

33 Voir la position de Total sur <https://www.sustainable-performance.total.com/fr/ethique-des-affaires>

34 Données tirées des rapports de l'ITIE Kazakhstan, <https://bit.ly/2LJfsRg> (données de l'ITIE International). La TVA est un impôt sur la consommation, si bien qu'elle est exclue des paiements aux gouvernements devant être divulgués obligatoirement.

Dialogue avec la société civile

Dialogue avec la société civile : Karachaganak

En novembre 2019, Echo et Civil Expertise ont créé un questionnaire en ligne afin de recueillir les opinions des activistes de la société civile et des journalistes œuvrant en faveur des droits humains et de la défense de l'environnement au Kazakhstan-Occidental à proximité de Karachaganak. Les personnes interrogées ont été contactées par courrier électronique, suivi dans certains cas par un appel téléphonique. Le questionnaire cherchait à documenter si les résidents locaux étaient en mesure d'influencer le choix des PSI et/ou de participer au suivi de l'exécution des projets. Il posait également des questions à propos des impacts des opérations du consortium sur la santé de la population locale, sur l'environnement, sur le quotidien et selon le genre.

Nous avons également reçu des informations de la part de Crude Accountability, une ONG américaine spécialisée dans l'environnement et les droits humains (et membre de PCQVP États-Unis), qui travaille auprès de communautés vivant dans les régions de la mer Caspienne et de la mer Noire.³⁵

Dialogue avec la société civile : Kashagan

Echo et Civil Expertise ont également conduit une enquête basée sur un questionnaire en ligne en novembre 2019 afin de recueillir les opinions d'activistes de la société civile actifs dans les régions d'Atyrau et de Mangistau (sur les côtes à proximité du champ de Kashagan), y compris auprès des membres d'un conseil consultatif public établi par le consortium NCOC dans le but de nouer des contacts avec les communautés locales. Les personnes interrogées ont été contactées par courrier électronique avec, dans certains cas, un appel téléphonique de suivi et une réunion en personne. Le questionnaire demandait si les résidents locaux pouvaient influencer le choix des PSI et/ou participer au suivi de leur exécution, mais également si NCOC se réunissait avec les représentants des communautés locales, quel était l'ordre du jour de telles réunions et si les PSI y étaient abordés. Il incluait également des points sur la description des impacts des opérations du NCOC sur l'environnement, la santé locale, l'emploi, etc.

Par ailleurs, en janvier 2020, lors d'une réunion avec des représentants de la société civile de la région d'Atyrau, les mêmes questions ont été abordées par Echo avec les participants.

Les résultats de ces consultations et du dialogue avec la société civile sont décrits dans la section suivante.

³⁵ <https://crudeaccountability.org/>

OBSERVATIONS ET RÉSULTATS DU PROJET

Observations tirées des données

Les comparaisons entre les paiements versés au gouvernement et les données contenues dans le rapport de l'ITIE pour les champs de Karachaganak et Kashagan restent limitées du fait de l'inaccessibilité des clauses fiscales. Cependant, elles permettent de mettre en lumière plusieurs aspects problématiques. Le deuxième volet de notre analyse des données, à savoir l'évaluation de la part des recettes du projet (Karachaganak, 2018) ou de la valeur de la production (Kashagan, 2017-18) revenant aux autorités, même si elle n'est qu'indicative, suggère que le Kazakhstan ne bénéficie à ce jour que de retombées économiques limitées de la part de ces deux projets. Ces observations quantitatives sont étayées par des données qualitatives, décrites ci-dessous.

Comparaison des données relatives au projet de Karachaganak

BG Karachaganak, la filiale de Shell, et KPO, le consortium enregistré aux Pays-Bas, versent toutes les deux des paiements aux autorités centrales et aux autorités locales

du Kazakhstan, et soumettent des rapports à l'ITIE. Les paiements de 616,9 millions \$ versés au gouvernement par BG Karachaganak pour la période 2016-2018, tels que déclarés dans les rapports de l'ITIE (2016, 2017) et par le Ministère des Finances (2018), semblent correspondre aux 616,6 millions \$ déclarés par Shell dans ses rapports sur ses paiements au gouvernement pour la même période.³⁶ Les paiements de KPO au cours de ces trois mêmes années s'élèvent à 3 milliards \$,³⁷ dont environ 900 millions \$ pourraient être imputables à Shell puisqu'ils correspondent à sa part de 29,25 % dans la coentreprise. À l'heure actuelle, Shell ne divulgue pas la part de ses paiements versés par KPO dans le cadre du consortium ; cela vaut également pour Eni, son partenaire au sein du consortium.³⁸

36 Rapports de l'ITIE Kazakhstan, <https://bit.ly/2JfsRg> (données de l'ITIE International), incluant les données de 2018 du Ministère des Finances sur <https://bit.ly/2RdwKqW> ; Shell, rapport sur les données relatives à Karachaganak, <https://bit.ly/2RacQNE>. Notre compréhension est que les paiements déclarés par Shell de 616,9 millions de dollars sont entièrement distincts des paiements de KPO. Cela serait cohérent avec la méthode actuelle de Shell qui consiste à ne déclarer que les paiements qu'elle effectue directement, afin d'éviter ce que l'entreprise perçoit comme un risque de double comptage.

37 Rapports de l'ITIE Kazakhstan, incluant les données du Ministère des Finances 2018.

38 Paiements relatifs à Karachaganak : Shell, rapport sur les données relatives à Karachaganak ; Eni, <https://bit.ly/33E24Ep>. La société civile estime que l'ensemble des partenaires d'une coentreprise devraient divulguer leur part des paiements sur une base proportionnelle pour garantir la transparence de tous les paiements à déclarer, et devraient inclure une note explicative indiquant quelle entreprise est l'opérateur du projet et/ou l'identité des autres partenaires afin d'éviter la double comptabilisation : voir les lignes directrices sur les rapports établies par PCQVP au Royaume-Uni, <https://bit.ly/38xMXyA> ; Directives des autorités du Canada, <https://www.mcan.gc.ca/mines-materiaux/lmtse/18804?ga=2.238881472.1544265033.1603380872-242708590.1588085070>

Paiements versés par Shell au gouvernement du Kazakhstan (en milliers \$)

Année	Rapports de BG Karachaganak (Shell) à l'ITIE	Rapports sur les paiements aux gouvernements de Shell	Rapports de KPO à l'ITIE	Part proportionnelle de 29,25 % de BG Karachaganak (Shell) sur les paiements versés par KPO
2016	178 860	178 635	368 098	107 669
2017	214 023	214 000	744 740	217 836
2018	224 031	223 985	1 945 870	569 167
Total	616 914	616 620	3 058 708	894 672

KPO déclare ses paiements aux autorités en vertu des directives européennes et de la loi néerlandaise. Cependant, ses rapports aux Pays-Bas sont difficilement accessibles, le dernier obtenu en avril 2020 portait sur l'année 2017.³⁹ Selon le droit néerlandais, le délai de déclaration des paiements est de 12 mois suivant la clôture de l'exercice financier : un rapport devrait donc être publiquement disponible pour 2018.⁴⁰ Qui plus est, les rapports de KPO ne ventilent pas les paiements selon l'organisme public bénéficiaire, et indiquent uniquement le pays du gouvernement concerné.⁴¹

L'accès public limité à ces rapports aux Pays-Bas, conjugué au manque d'informations sur les organismes publics bénéficiaires des paiements, démontrent une incapacité à concrétiser la volonté politique de la directive comptable de l'UE visant à « aider les gouvernements des pays riches en ressources naturelles à... rendre compte à leurs citoyens des paiements qu'ils reçoivent d'entreprises extractives ... en activité sur leur territoire. »⁴²

La comparaison directe des données tirées des rapports sur les paiements aux gouvernements et des rapports de l'ITIE est ainsi peu révélatrice. Cependant, l'étude des données des rapports de l'ITIE et d'autres sources nous ont incité à examiner plus en détail les projets sociaux et infrastructurels (PSI) financés par KPO. L'autorité publique responsable des accords de partage de production (APP) signale, conformément aux conditions des APP, que KPO a consacré 10 millions \$ par an entre 1998 et 2008 à la mise en œuvre de PSI au Kazakhstan-Occidental, puis que son obligation annuelle de contribution aux PSI a été augmenté à 20 millions \$ en 2009 (avant de finalement atteindre 30 millions \$ en 2019).⁴³ Les dépenses de KPO relatives aux PSIs telles que déclarées via l'ITIE étaient supérieures à son obligation de 20 millions \$ en 2016 (24 millions \$), 2017 (32 millions \$) et 2018 (29 millions \$).⁴⁴ Cela pourrait s'expliquer par le fait que KPO a affecté un financement supplémentaire de 30 millions \$ aux PSI exécutés dans le district de Burlinsky pour la période 2014-2016, le décaissement de ces sommes ayant été achevé en 2018.⁴⁵ C'est dans le district à prédominance rurale de Burlinsky que Karachaganak est situé et, selon les informations collectées, il semblerait que ces dépenses supplémentaires correspondaient à une forme d'indemnisation de l'incident de Berezovka (abordé plus en détail ci-dessous, dans la section sur le dialogue avec la société

39 En avril 2020, le Centre de recherche sur les entreprises multinationales (SOMO, <https://www.somo.nl/>, une organisation membre de PCQVP aux Pays-Bas) a obtenu pour les auteurs du rapport, non sans difficulté, plusieurs rapports sur les paiements de KPO auprès de la Chambre de commerce des Pays-Bas.

40 Gouvernement des Pays-Bas, décret sur la déclaration des paiements aux gouvernements, « Nota van toelichting » (note explicative) sur la date limite de notification, <https://zoek.officielebekendmakingen.nl/STB-2015-439.html>

41 Selon la décision de l'organisme de réglementation des marchés financiers au Royaume-Uni, les entreprises cotées sur le marché principal de la Bourse de Londres doivent elles aussi ventiler leurs rapports selon l'organisme public bénéficiaire, conformément aux exigences de l'UE : voir PCQVP et NRGI, avr. 2019, <https://www.pwyp.org/pwyp-news/uk-financial-regulator-oil-gas-mining-companies-government-entities-payments/>.

42 Directive comptable de 2013 de l'UE, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32013L0034&qid=1603381133857>, exposé des motifs 45. Voir également le Mémoire explicatif relatif aux réglementations de 2014 sur les rapports sur les paiements aux gouvernements au Royaume-Uni, https://www.legislation.gov.uk/ukxi/2014/3209/pdfs/ukxiem_20143209_en.pdf, para 7.1 (« L'intention est de donner aux citoyens des pays riches en ressources les informations dont ils ont besoin pour demander des comptes à leur gouvernement. »)

43 Autorité kazakhe chargée des APP, http://psa.kz/proekty/?ELEMENT_ID=55; InBusiness.Kz, nov. 2018, <https://inbusiness.kz/ru/last/karachaganak-petroleum-operating-na-10-mln-uvelichit-vyplat>. Nous avons compilé les PSI de KPO décrits dans les rapports de l'ITIE sous forme d'un tableau détaillé <https://bit.ly/2vOMp8h>.

44 Tel que rapporté par l'akimat (l'administration locale) du Kazakhstan-Occidental sur <https://bit.ly/39IN3Tf>

45 KPO, https://kpo.kz/fileadmin/user_upload/pdf/kpo-sustainability-report-2018-final_en.pdf

civile). Les dépenses destinées à des PSI à Uralsk, la capitale administrative du Kazakhstan Occidental (qui n'est pas située dans le district de Burlinsky), étaient trois fois supérieures aux dépenses destinées à Burlinsky pour la période 2016-2018.⁴⁶ Au cours de cette période, environ 60 % des dépenses de KPO destinées à des PSI ont été affectées à des projets de construction et de réparation de routes, tandis que 15 % et 11 % respectivement ont été affectées à la construction d'établissements scolaires et sportifs.⁴⁷ Nous avons utilisé ces observations afin d'alimenter notre dialogue avec la société civile kazakhe, comme décrit ci-dessous.

Karachaganak : une mauvaise affaire pour le pays et ses habitants ?

Les rapports des médias, des entreprises et de l'ITIE font état de litiges entre les parties à l'APP de Karachaganak à propos du recouvrement des coûts et de la part des bénéfices pétroliers revenant au gouvernement.⁴⁸ Comme précisé ci-dessous dans le contexte de Kashagan, en 2008, les autorités se disaient déçues par le modèle de l'APP.⁴⁹ En 2018, le consortium s'est accordé sur un paiement de 1,1 milliard \$ au gouvernement dans le cadre d'un règlement à l'amiable et sur un prêt de 1 milliard \$ destiné au développement des infrastructures, dont les nouvelles conditions octroyaient au gouvernement une plus grande part des produits futurs ; toutefois le gouvernement a finalement rejeté l'accord en 2019, jugeant que cette offre de règlement à l'amiable était insuffisante.⁵⁰

En collaboration avec Global Witness,⁵¹ membre de PCQVP au Royaume-Uni, nous avons analysé les paiements des entreprises et les recettes de l'État kazakh relatifs au projet de Karachaganak en 2018, et conclu que les recettes publiques pour 2018 semblaient bien inférieures aux standards habituels du secteur pour des projets comparables.⁵² Le rapport de Lukoil sur ses paiements au gouvernement en 2018 indique que l'entreprise divulgue ses paiements pour Karachaganak en proportion des parts détenues (13,50 %) du total des paiements versés par la coentreprise, et qu'elle a versé aux autorités l'équivalent de 115,4 millions \$ de taxes en relation avec ce projet.⁵³ Par extrapolation, cela donne un total de 855 millions \$ en paiements versés au gouvernement par l'ensemble des partenaires du projet de Karachaganak en 2018.⁵⁴ Selon les estimations du secteur, les recettes brutes du projet pour 2018 s'élevaient à 5,2 milliards \$⁵⁵, ce qui indique que 16,4 % de ces recettes (855 millions \$ ÷ 5 200 millions \$) ont donc été collectées par l'État. Nous comprenons que la part moyenne revenant au gouvernement devrait s'élever, selon une estimation raisonnable, à 35 % pour un projet d'exploitation terrestre de pétrole et de gaz parvenu à maturité.⁵⁶ Cette part de 16,4 % seulement, qui implique un très faible rendement pour l'État sur le cycle de vie du projet de Karachaganak, semble être le résultat de sa complexité technique, de son coût élevé, de sa faible rentabilité et des dispositions contractuelles

46 Calculs d'Echo disponibles sur <http://nedra.echo.kz/zko-reg.html>

47 Calculs d'Echo disponibles sur <http://nedra.echo.kz/zko-reg.html>

48 Astana Times, oct. 2018, <https://astanatimes.com/2018/10/kazakhstan-to-receive-1-1-billion-compensation-from-karachaganak-shareholders/>; Kazakh EITI report 2017; Samruk-Kazyna, Annual report 2018, <https://bit.ly/3dkXyPI>

49 Reuters, juil. 2008, <https://www.reuters.com/article/us-kazakhstankashagan/kazakhstan-to-review-kashagan-psa-energy-ministeridUSL2380609520080723>; Gouvernement kazakh cité dans IIED, How to Scrutinise a Production Sharing Agreement, p. 21.

50 Samruk-Kazyna, Rapport annuel 2018 ; Reuters, oct. 2018, <https://uk.reuters.com/article/uk-kazakhstan-karachaganak/energy-majors-to-pay-kazakhstan-1-1-billion-to-settle-karachaganakrow-idUKKCN1MB20E>, et Nov. 2019, <https://www.reuters.com/article/uk-kazakhstan-karachaganak/kazakhstan-says-1-1-billion-karachaganak-settlement-offer-insufficient-idUKKBNIY00EB>

51 <https://www.globalwitness.org/>

52 Comme signalé précédemment, les résultats portant sur une année ou une courte période peuvent uniquement avoir une valeur indicative par rapport à une analyse pluriannuelle ou du cycle complet du projet, ou à une modélisation financière.

53 Lukoil, Rapport sur les paiements pour 2018, section 1.5 et tableau 1 (taxes non ventilées).

54 Lukoil déclare des paiements de l'ordre de 7 254 millions RUB pour Karachaganak en 2018 ; équivalent à 115,4 millions \$ après conversion en dollars américains au taux de 0,0159157142 \$, 115,4 millions \$ = 13,5 % de 855 millions \$.

55 Informations obtenues par Global Witness par le biais d'un abonnement un service de recherche et d'information sur le secteur pétrolier et gazier. KPO ne divulgue pas le produit de ses ventes pour des raisons de « confidentialité » mais celles-ci sont réalisées au prix « de référence » international. Rapport de durabilité de Karachaganak, 2017, <https://bit.ly/3mODDgE>, pp. 52, 12.

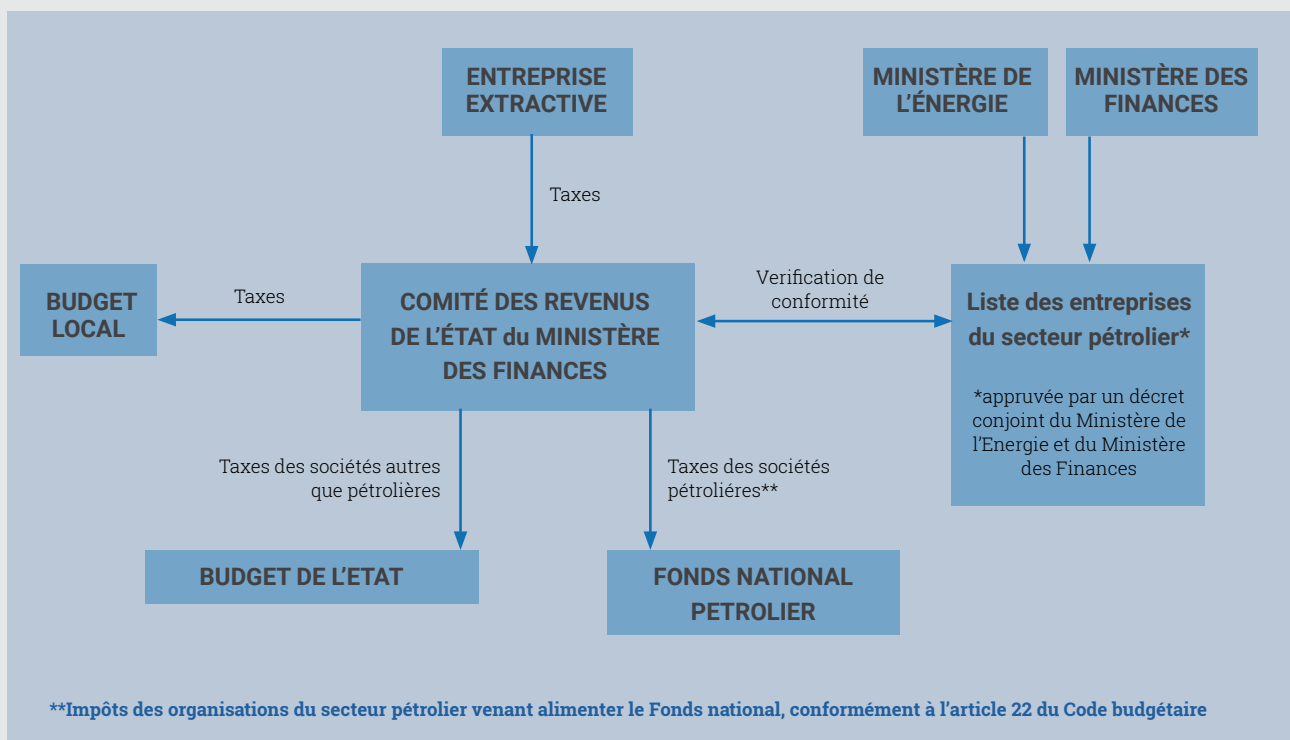
56 Les estimations des analystes du secteur partagées par Global Witness indiquent que la part moyenne perçue par l'État sur les recettes totales des projets s'élevait à 42,1 % au Tchad, 27,2 % en Colombie, 33,6 % en RD Congo et 44,9 % au Nigéria.

peu favorables (du point de vue de l'État) initialement convenues avec les entreprises du consortium.⁵⁷ Notre évaluation du projet de Kashagan ci-dessous, bien qu'elle se concentre sur les droits à la production de l'État en tant que portion de la production lui étant allouée après recouvrement des coûts par les partenaires plutôt que sur les recettes totales du projet, amène à des conclusions similaires.

Comparaison des données au projet de Kashagan

Certaines anomalies apparaissent lors de la comparaison entre les données relatives au Kazakhstan issues du rapport sur les paiements aux gouvernements de Total pour 2017 et les données issues du rapport de l'ITIE pour cette même année. Total E&P Kazakhstan, membre du consortium, et NCOC, son opérateur, versent toutes les deux des paiements aux autorités centrales et locales. Tous les exploitants des ressources naturelles du sous-sol doivent

payer l'impôt sur les entreprises au Ministère des Finances, qui reverse ensuite au Fonds national les taxes payées par les organisations figurant sur la liste officielle des compagnies pétrolières telle qu'approuvée par un décret conjoint publié annuellement par les Ministères des Finances et de l'Énergie. NCOC est inclus dans cette liste des compagnies pétrolières mais pas Total ni les autres participants à la coentreprise, pour des raisons inconnues,⁵⁸ ce qui semblerait indiquer que les paiements versés par Total et ces autres entreprises sont directement fléchés vers le budget de l'État (voir diagramme). Toutefois, NCOC et Total sont toutes les deux considérées comme des sociétés pétrolières par la Commission des statistiques du Ministère de l'Économie nationale.⁵⁹



57 Commentaire d'Eni, co-exploitant avec Shell, sur la version préliminaire du présent rapport: « Le niveau d'imposition des bénéficiaires des entreprises au Kazakhstan peut sembler plus faible que dans d'autres juridictions, toutefois... les activités pétrolières sont particulièrement complexes et coûteuses au Kazakhstan en raison des facteurs environnementaux, si bien que le risque minier y est également plus élevé que dans les autres pays ; cette faible taxation pourrait donc être un moyen d'attirer les investissements étrangers. » Courriel électronique d'Eni à PCQVP Royaume-Uni, juin 2020..

58 La liste, disponible sur <http://adilet.zan.kz/rus/docs/D16E0000664>, est approuvée chaque année et à ce jour elle inclut NCOC mais pas Total.

59 Informations fournies par Total dans un courriel électronique à PCQVP France/Oxfam France, juil. 2020.

NCOC ne déclare aucun paiement via l'ITIE bien qu'il figure sur la liste officielle des compagnies pétrolières et bien que l'ITIE exige la déclaration des paiements par les opérateurs ou les agents, y compris des paiements réalisés au nom des sociétés partenaires. En revanche, le Ministère des Finances déclare les paiements de NCOC unilatéralement pour l'ITIE, tandis que les akimats (les chefs des administrations locales) où NCOC est en opération fournissent des informations unilatérales sur les paiements de l'entreprise au niveau local. Le fait que NCOC siégeait en 2017 au sein du groupe multipartite de l'ITIE au Kazakhstan, qui a déterminé les conditions dans lesquelles les entreprises devaient divulguer leurs paiements via l'ITIE cette année-là, témoigne d'un conflit d'intérêt flagrant. NCOC n'est aujourd'hui plus représentée aujourd'hui au sein du groupe.

Notre comparaison des informations sur les paiements a révélé différents niveaux de désagrégation et différents intitulés pour les catégories de paiements entre les rapports de Total et les rapports de l'ITIE au Kazakhstan.⁶⁰ Cela révèle probablement de véritables différences quant à la définition ou à l'interprétation des types de paiement, les catégories de l'ITIE étant définies par le groupe multipartite du pays concerné. La TVA ainsi n'est pas incluse dans les rapports sur les paiements aux gouvernements (selon la législation de l'UE) mais elle représente une grande partie des flux financiers déclarés via les rapports de l'ITIE. La comparaison des paiements totaux hors TVA déclarés dans les deux systèmes révèle une différence relativement modeste de 6,4 millions \$ sur les années 2016 à 2018, sur un total de plus de 150 millions \$, soit une variance d'environ 4 % ; les rapports de l'ITIE présentant des totaux plus élevés.⁶¹

Paiements versés par Total au gouvernement du Kazakhstan, données des rapports européens vs ITIE (en millions de \$)

	2016	2017	2018	Total
Données des rapports sur les paiements au gouvernement	66,3	24,4	74,3	165,0
Données des rapports de l'ITIE Kazakhstan (hors TVA)	79,0	17,4	62,2	158,6
Différence	12,7	-7,0	-12,1	-6,4

Nous n'avons pas investigué les raisons de ces différences, qui pourraient provenir de différences de taux de change et/ou d'erreurs techniques.

Les dépenses de NCOC destinées à des projets sociaux et infrastructurels (PSI) dans les régions d'Atyrau et de Mangistau où se trouvent ses infrastructures à terre, telles que déclarées unilatéralement par les autorités locales dans le cadre de l'ITIE, sont sensiblement inférieures à l'objectif annuel de 50 millions \$ convenu avec le gouvernement en 2015 : 42,7 millions \$ en 2016, 30,2 millions \$ en 2017 et 41 millions \$ en 2018.⁶² Les rapports de l'ITIE et les rapports de soutenabilité de NCOC font état de PSI impliquant des travaux de construction et de réparation dans ces deux régions, y compris des écoles, des hôpitaux, des logements, des établissements sportifs et culturels, et des routes. Dans la région d'Atyrau, les projets concernent principalement des institutions médicales, culturelles et éducatives tandis que dans la région de Mangistau, ils concernent des établissements sportifs et culturels.⁶³ Dans ses rapports de soutenabilité, NCOC explique que ce sont les autorités locales qui proposent des

60 Notre comparaison détaillée de ces données est disponible sur <https://bit.ly/2VqLogU>

61 Rapports et données de l'ITIE Kazakhstan, <https://bit.ly/2lJfsRg> (données de l'ITIE International)

62 Autorités du Kazakhstan chargée des APP, http://psa.kz/proekty/?ELEMENT_ID=54 ; ITIE Kazakhstan, <https://bit.ly/2lJfsRg> (données de l'ITIE International) dont données de 2018 du Ministère des Finances sur <https://bit.ly/2RdwKqW>

63 Rapports de durabilité de NCOC 2017, 2018, <https://www.ncoc.kz/en/sustainability/2017>, <https://www.ncoc.kz/en/sustainability/2018>. Nous avons compilé les PSI du NCOC décrits dans les rapports de l'ITIE sous forme de tableau détaillé : <https://bit.ly/2U5gzxE>

projets dont la conformité avec l'APP est vérifiée et qui, une fois approuvés, sont mis en œuvre par NCOC elle-même (voir nos discussions avec la société civile ci-dessous).

Kashagan : une mauvaise affaire pour le pays et ses habitants

Pour dresser le contexte de notre évaluation des retombées économiques du site de Kashagan, nous nous sommes basés sur un rapport d'une ONG, datant de 2007, qui cite l'APP signé en 1997 alors même que le Kazakhstan cherchait à développer son secteur pétrolier et à attirer les investissements étrangers.⁶⁴ Ce rapport mentionne une absence de redevances, ce que nous a confirmé Total (ci-dessous), et un seuil élevé de recouvrement des coûts (80 %), mais également aussi que 90 % des bénéfices pétroliers seraient redistribués aux partenaires du consortium jusqu'à ce que (i) le taux de rendement interne (TRI) soit supérieur à 17,5 %, (ii) le ratio entre recettes et dépenses totales soit supérieur à 1,4 ou (iii) la production cumulée soit supérieure à 3 milliards de bep. Cela signifiait donc que, pendant la phase de développement, la part de la production revenant au gouvernement serait de 2 % seulement (20 % après recouvrement des coûts x 10 %) : « Quasiment aucun revenu ne sera perçu tant que le consortium n'aura pas réalisé de bénéfices, » conduisant à s'interroger si les conditions de l'APP étaient parvenues au « bon équilibre entre les intérêts du consortium et de la République du Kazakhstan ».⁶⁵

En 2007, le Code des ressources naturelles du sous-sol et de leur utilisation du Kazakhstan a été amendé afin de permettre au gouvernement de modifier ou de rompre tout contrat considéré comme contraire à l'intérêt national.⁶⁶ Dès 2008, le gouvernement considérait que le modèle des était « inefficace », affirmant

que « le pays n'a pas dégagé un rendement acceptable de ces projets, alors même que le cours des matières premières est élevé ».⁶⁷ L'APP fut renégocié cette même année, dans un contexte de tensions entre le consortium et les autorités kazakhes. Une banque d'investissement kazakhe a modélisé les facteurs économiques du projet en s'appuyant sur une analyse conduite par la Harvard Business School et en a déduit les observations suivantes :⁶⁸ les coûts d'investissement pour la phase de développement se sont envolés, passant des 10,3 milliards \$ prévus à 50 milliards \$; le partage de la production commence uniquement lorsque le prix du baril est supérieur à 45 \$; le taux de redevance est de 3,5 % ; la récupération des coûts pétroliers est de 80 % jusqu'au recouvrement des coûts d'investissement initiaux, puis elle diminue à 55 % ; 10 % des profits pétroliers sont transférés au gouvernement et 90 % au consortium, bien que cela évolue à mesure que la production et la rentabilité augmentent ; les profits pétroliers du consortium sont soumis à une taxe sur les entreprises de 30 % lorsque le taux de rendement interne (TRI) est faible et de 60 % lorsque le TRI atteint 20 % ; le projet sera remboursé d'ici 2030 et se traduira enfin par des retombées économiques positives pour le Kazakhstan.

Notre analyse a été facilitée par la politique de Total, soutenue par la société civile, qui vise à divulguer sa part de l'ensemble des paiements versés dans le cadre d'une coentreprise proportionnellement à son pourcentage de détention, qu'elle en soit l'opérateur ou non - Lukoil a de fait la même politique, comme indiqué précédemment.⁶⁹ Il s'agit d'une approche plus transparente que celle de Shell

64 Amis de la Terre et autres, 2007, https://www.foeeurope.org/sites/default/files/publications/foee_kashagan_oil_field_development_1207.pdf

65 Amis de la Terre et autres et autres, p. 17, Traduit.

66 N. Reich, « The 2008 renegotiation of Kazakhstan's Kashagan PSA field », 2010, International Association for Energy Economics, <http://www.iaee.org/documents/2010SummerEnergyForum.pdf>

67 Reuters, juil. 2008, <https://www.reuters.com/article/us-kazakhstan-kashagan/kazakhstan-to-review-kashagan-psa-energy-minister-idUSL2380609520080723> ; Gouvernement kazakh cité dans IIED, How to Scrutinise a Production Sharing Agreement, p. 21.

68 Halyk Finance, Economics of Kashagan, 2016, <http://history.halykfinance.kz/en/site/index/research/report104100>

69 PCQVP France, Oxfam France, ONE et Sherpa, La transparence au gouvernement brut – décryptage de la transparence des entreprises extractives, 2017, <http://bit.ly/3dfqLEW>, p. 30.

et d'Eni (voir ci-dessus), qui ne publient pas leur part des paiements versés par les opérateurs d'une coentreprise ou des consortiums en leur nom. Nous avons donc appliqué le principe de la part proportionnelle aux paiements au gouvernement tels que déclarés par Total, que nous avons ensuite comparés aux données issues des rapports de l'ITIE au Kazakhstan, afin d'estimer la part effective de la production de Kashagan reversée aux autorités kazakhes et d'alimenter notre dialogue avec Total.⁷⁰

Total a déclaré les paiements suivants aux autorités kazakhes à partir de 2015 (la première année concernée par les législations française et européenne sur l'obligation de publication des paiements aux gouvernements) et jusqu'en 2018 pour les champs de Kashagan et de Dunga (un autre champ pétrolier kazakh dont Total est l'opérateur) :⁷¹

Versements de Total au gouvernement Kazakh (2015-2018), en milliers de \$

Année	Primes	Droits de licence	Droits à la production	Impôts	Paiements destinés à l'amélioration d'infrastructures	Total
2015	20 200	120	0	0	11 600	31 920
2016	58 853	0	818	0	6 627	66 298
2017	0	0	17 400	0	6 980	24 380
2018	504	0	52 838	41 081	10 406	104 829
Total	79 557	120	71 056	41 081	35 613	227 427

Alors que Total déclare différents types de paiements versés au gouvernement, nous avons concentré notre analyse sur les droits à la production du Kazakhstan en vertu des dispositions de l'APP, c'est-à-dire le pourcentage des de la production reversée aux autorités.

Pour le projet de Kashagan uniquement, Total report les paiements de droits à la production suivants : ⁷²

Année	Paiement des droits à la production, en milliers \$
2015	0
2016	818
2017	17 353
2018	22 275
Total	40 446

70 Comme signalé précédemment, les résultats portant sur une période limitée peuvent uniquement avoir une valeur indicative par rapport à une analyse du cycle complet du projet ou une modélisation financière.

71 Données tirées de <https://resourceprojects.org/> et des documents de référence de Total pour chaque année.

72 Données tirées de https://resourceprojects.org et des documents de référence de Total pour chaque année.

Selon l'ITIE au Kazakhstan, en 2018, le consortium NCOC a versé un total de 84,1 trillions (84 111 107 milliers) de tenges kazakhs au gouvernement sous la forme de droits à la production (aucun paiement n'a été déclaré pour les années précédentes, et nous supposons que les paiements déclarés pour 2018 couvraient donc la période 2015-18).⁷³ Cette somme correspond à environ 243 millions \$,⁷⁴ un montant cohérent avec les 40,45 millions \$ divulgués par Total, soit environ 17 %, et qui confirme que les paiements déclarés par Total (représentant 16,81 % du total des paiements du consortium) peuvent être généralisés à l'intégralité du régime contractuel de Kashagan. Le rapport de Total pour 2018 indique que la société s'est acquittée des droits à la production en nature, qu'elle évalue au prix « net-back » : le prix final du pétrole moins certains coûts, dont nous avons demandé le détail à Total.⁷⁵

Nous supposons que la formule permettant de calculer le prix net-back est incluse dans l'APP. Total a confirmé (voir ci-dessous) que le prix net-back était « le prix de vente moyen (moins le transport) » tel que déterminé conformément aux dispositions de l'APP. Plus les coûts déduits pour déterminer le net-back sont élevés et plus les recettes de l'État sont faibles.⁷⁶ Notre calcul est donc le suivant ⁷⁷

- La part de la production de Total à Kashagan en 2017 était de 42 000 bep/jour, soit 15 330 kbep/an.⁷⁸ Ces chiffres sont globalement cohérents avec une production totale de 270 000 bep/jour telle

qu'indiquée dans le rapport 2017 de l'ITIE, étant donné la part de 16,81 % détenue par Total.

- Le prix de clôture moyen du baril de brut Brent⁷⁹ en 2017 s'élevait à 54,71 \$.⁸⁰ Par conséquent, la valeur de la production de Total en 2017 peut être estimée à 15 330 000 x 54,71 \$ = 838,7 millions \$. Ainsi, les droits à la production versés par Total au gouvernement en 2017 (voir tableau ci-dessus) s'établissant à 17,35 millions \$ ÷ 838,7 millions \$ (valeur de production) = 2,1 % de la part de production de l'entreprise (voir diagramme).
- Il est également possible de calculer la valeur totale de la production pour Kashagan : 270 000 bep/jour au prix de 54,71 \$/baril, ce qui permet d'estimer la valeur totale de la production à 5,392 milliards \$ pour l'ensemble des partenaires en 2017. L'extrapolation des paiements versés au gouvernement tels que reportés par Total pour 2017, en partant du principe qu'ils représentaient 16,81 % de tous les paiements, donne un total de 24,38 millions \$ ÷ 16,81 % = 145 millions \$. Ainsi, les produits encaissés par l'État représenteraient seulement 2,7 % de la production totale.
- En 2018, Total indiquait que sa part totale de la production au Kazakhstan était de 70 kbep/jour, provenant principalement du champ de Kashagan mais également du champ de Dunga, l'autre projet dont elle est l'opérateur (les parts exactes pour chaque projet ne sont pas précisées).⁸¹

73 NCOC payments as reported by Ministry of Finance at <https://bit.ly/2LJfsRg> (données internationales ITIE)

74 Average 2018 conversion rate KZT 345:\$1: <https://www.boursorama.com/bourse/devises/taux-de-change-dollar-tenge-USD-KZT/>

75 Total, Document de référence 2018, <https://www.total.com/sites/g/files/nytnzq111/files/atoms/files/ddr2018-fr.pdf>, p. 388 (note de bas de page) : les droits à la production payés en nature correspondent « à la valorisation de 426 kbep aux prix net-back moyens au titre des droits à la production » ; ainsi le prix net-back est de 52,3 \$ le baril.

76 Kazakhstan Business Magazine, « Delivering value from Kazakhstan's oil », 2004, <http://www.investkz.com/en/journals/38/156.html>

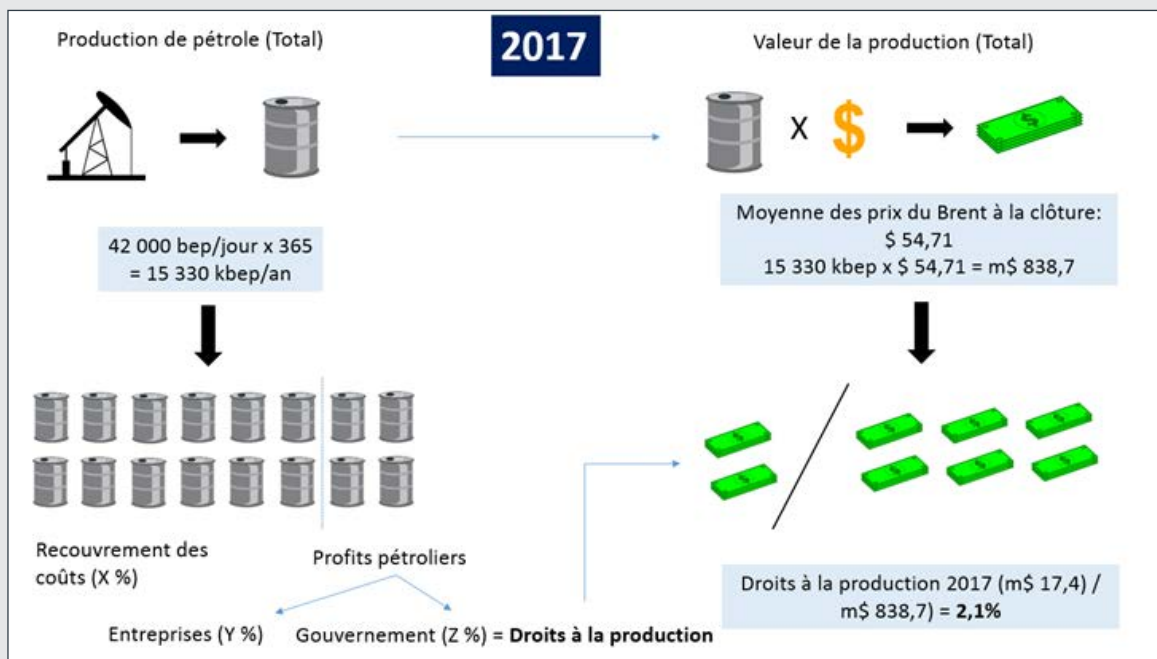
77 Ici, nous avons mis en application l'un des tests de Global Witness, 2018, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/oil-gas-and-mining/a-la-recherche-des-millions-de-dollars-manquants/> (test 7 : Vérification des droits de production au cours des premières années, qui analyse la part de la production revenant au gouvernement.

78 Total, Document de référence 2018, p. 42.

79 Alors que le rapport 2017 de l'ITIE précise (p.39) que « le prix mondial du pétrole est la moyenne arithmétique des cotations de prix pour la période fiscale considérée » et que « la cotation de prix signifie la cotation du prix du pétrole... de chaque qualité standard de pétrole « Urals Mediterranean » (UralsMed) ou « Dated Brent » (BrentDtd) », nous prenons pour référence le brut Brent. UralsMed est calculé avec un abattement par rapport au Brent : -1,44 \$/baril en 2017 et -1,58 \$/baril en 2018 (<https://www.neste.com/corporate-info/investors/market-data/urals-brent-price-difference>). Les calculs prenant pour référence UralsMed n'aboutissaient pas à des différences notables par rapport aux chiffres présentés ici.

80 <https://www.macrotrends.net/2480/brent-crude-oil-prices-10-year-daily-chart>

81 Total, Document de référence 2018, p. 42, et avr. 2019, <https://www.total.com/fr/medias/actualite/communiqués/kazakhstan-total-lance-la-phase-3-du-developpement-du-champ-de-dunga>



- Cela correspond donc à 25 550 kkep/an.
- Le prix de clôture moyen du baril de brut Brent en 2018 était de 71,34 \$.⁸² Par conséquent, la part de la valeur de production revenant à Total en 2018 s'élevait à 25 550 000 x 71,34 \$ = 1 822,7 millions \$. Ainsi les droits de production combinés versés au gouvernement par Total en 2018 pour Kashagan et Dunga étant de 52,84 millions \$⁸³ ÷ 1 822,7 millions \$ (valeur de production) = 2,9 % de la part de la production revenant à Total.
- Total s'est acquittée de ses droits à la production au gouvernement en nature, en se basant sur leur valeur net-back, que la société a évalué à 52,3 \$/baril.
- Ainsi, si l'on applique la valeur net-back (plutôt que le prix du brut Brent) à la production de 2018, la part de la valeur de la production de Total = 25 550 000 x 52,3 \$ = 1 336,3 millions \$; telle que comparée à la part versée par Total des droits à la production de 52,84 millions \$ ÷ 1 336,3 millions \$ = 3,95 %.

La part revenant au gouvernement est donc faible, qu'il s'agisse des 2,1 % en 2017 (sur la part de production de Total pour Kashagan) ou

des 2,7 % (de la valeur brute de production pour Kashagan), ou encore des 2,9 % en 2018 (sur la part de production de Total pour Kashagan et Dunga) ou des 3,95 % (de la valeur brute de production pour Kashagan et Dunga au prix net-back). Bien que le site de Kashagan n'ait démarré sa production qu'en 2013 et ses exports en 2016, il a progressivement atteint sa pleine capacité de production et même dépassé les prédictions en 2018.⁸⁴ Cela confirme donc le point de vue des autres membres de la société civile cités ci-dessus, selon lesquels le pays bénéficie à ce jour d'un contrat peu favorable pour le champ de Kashagan. Bien que la part de la production revenant au gouvernement ne représente qu'un seul type de recette, lorsque calculé pour l'année 2017, comme ci-dessus, le total estimé des recettes du gouvernement, taxes incluses, ne représente seulement que 2,7 % de la valeur brute annuelle de la production.

Questionnements de la Société Civile quant aux Dispositions en Matière de Double Imposition

Les sociétés formant les consortiums de Karachaganak et Kashagan dans lesquelles les partenaires de coentreprise détiennent

⁸² <https://www.macrotrends.net/2480/brent-crude-oil-prices-10-year-daily-chart>

⁸³ Total, Document de référence 2018, p. 381.

⁸⁴ Fircroft, déc. 2018, <https://www.fircroft.com/blogs/kazakh-oil-field-massively-exceeds-expectations-in-2018-83481410131>

des parts, respectivement KPO et NCOC, sont toutes les deux enregistrées aux Pays-Bas. C'est également le cas de plusieurs filiales participantes : Agip Karachaganak BV (Eni), Lukoil Overseas Karachaganak BV, Agip Caspian Sea BV, Shell Kazakhstan Development BV, CNPC Kazakhstan BV de la China National Petroleum Corporation et KMG Kashagan BV. Ces sociétés relèvent donc du champ d'application de la convention fiscale conclue entre le Kazakhstan et les Pays-Bas.⁸⁵ De nombreux membres de la société civile mais également les membres de la Commission Spéciale sur les délits financiers, l'évasion fiscale et la fraude fiscale du Parlement européen considèrent les Pays-Bas comme un paradis fiscal qui facilite fortement l'évitement fiscal des entreprises.⁸⁶ Eni (et probablement d'autres compagnies extractives) conteste ce point de vue.⁸⁷ Il n'entre pas dans le cadre de notre étude d'évaluer si Kazakhstan a encouru des pertes, ni de déterminer leur ampleur, en conséquence de la convention fiscale signée avec les Pays-Bas. Les conventions fiscales ayant pour objectif légitime, entre autres, d'éviter la double imposition, sont parfois utilisées à des fins de « double non-imposition », un problème que les dispositions anti-abus préconisées par l'OCDE ne corrigent que partiellement.⁸⁸

Toutefois, le Kazakhstan a le devoir de veiller à ce que ses conventions fiscales ne soient pas utilisées de façon abusive et à maintenir la mobilisation des ressources nationales à un niveau suffisant pour financer les services publics essentiels tels que la santé. Selon des rapports de 2018, le Kazakhstan ne consacrait que 3 % de son PIB aux services publics de santé, contre une moyenne de 8,9 % pour l'OCDE, et s'était engagé à atteindre 10 % d'ici les cinq prochaines années.⁸⁹

Résultats du Dialogue avec les Représentants des Autorités et les Entreprises

Dialogue avec les autorités et les entreprises : Karachaganak

Echo et Civil Expertise ont reçu une réponse du Ministère de l'Énergie indiquant qu'aucune modification n'avait été apportée aux règles fiscales applicables au projet de Karachaganak depuis le décret de 2011/2015. L'APP lui-même n'est pas disponible. Dans sa réponse, le Ministre adjoint des Finances explique que les informations sur les contribuables sont confidentielles et ne peuvent pas être divulguées sans le consentement écrit du contribuable concerné, et qu'aucune partie à l'APP n'a le droit d'en divulguer les conditions sans le consentement des autres parties.

Les autorités locales du Kazakhstan-Occidental et de Burlinsky nous ont informés par écrit que BG Karachaganak (Shell) ne mettait en œuvre aucun projet social et infrastructurel (PSI) indépendant dans la région et n'apportait aucune contribution aux budgets locaux aux fins de développement des infrastructures. Tous les projets sont mis en œuvre par KPO en nature ; KPO construit les installations, dont la propriété est ensuite transférée aux autorités locales.

85 Gouvernements des Pays-Bas et du Kazakhstan, Convention for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income and on capital, 1996, <https://www.itc-leiden.nl/UserFiles/Documents/Kazakhstan%20ENG.pdf>. D'autres pays ont signé une convention fiscale bilatérale avec le Kazakhstan, dont la France, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis.

86 Oxfam International, mai 2016, <https://www.oxfam.org/en/research/netherlands-tax-haven> ; Réseau pour la justice fiscale, mai 2019, <https://www.taxjustice.net/2019/05/28/new-ranking-reveals-corporate-tax-havens-behind-breakdown-of-global-corporate-tax-system-toll-of-uks-tax-war-exposed/> ; Parlement européen, fév. 2019, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190225IPR28727/infractons-fiscales-la-commission-speciale-pour-une-police-financiere-de-l-ue> ; International Consortium of Investigative Journalists, mar. 2014, <https://www.icij.org/investigations/luxembourg-leaks/seven-eu-countries-labeled-tax-havens-in-parliament-report/>. Sur la question de savoir si l'évitement fiscal est toujours légal, se référer à Tax Justice Network, Mai 2019, <https://www.taxjustice.net/2019/05/16/no-corporate-tax-avoidance-is-not-legal/>

87 Courrier électronique d'Eni à PCQVP Royaume-Uni, juin 2020, <https://bit.ly/2VARDlj>

88 Réseau pour la justice fiscale en Afrique, <https://www.taxjustice.net/topics/corporate-tax/tax-treaties/>

89 Eurasianet, nov. 2018, <https://eurasianet.org/as-kazakhstans-economy-regains-vigor-concerns-shift-to-healthcare>

Selon Shell, encourager les autorités à publier l'APP ne sera pas « un processus facile, puisque nous ne sommes pas autorisés au niveau du centre/du siège à faire des déclarations au nom de Shell Kazakhstan ou de la coentreprise». ⁹⁰ BG Karachaganak, la filiale de Shell, nous a ensuite informés par écrit que « les accords conclus dans le cadre de KPO sont couverts par des clauses de confidentialité avec la République du Kazakhstan ainsi qu'avec les autres parties prenantes au consortium KPO, si bien que nous ne sommes pas en mesure de divulguer des informations à propos de ces accords. Toutefois, étant donné que la République du Kazakhstan est un pays de mise en œuvre de l'ITIE, nous lui apporterions notre appui pour appliquer la norme révisée [de l'ITIE] sur la transparence des contrats.» ⁹¹

Shell International et Eni ont toutes les deux apporté des commentaires à la version préliminaire du présent rapport, qui peuvent être consultés sur <https://bit.ly/2NO8sSn> ⁹² et sur <https://bit.ly/2VARdlj>. ⁹³ Dans leurs commentaires, elles insistent sur leurs engagements en faveur de la transparence et, dans le cas de Shell, sur ses initiatives en matière de responsabilité sociale et environnementale. Elles publient toutes les deux volontairement leurs déclarations fiscales pays par pays, une pratique encouragée par la société civile. ⁹⁴ Quant à Lukoil, elle n'a pas répondu à notre courrier ni commenté la version préliminaire du présent rapport.

Dialogue avec les autorités et les compagnies : Kashagan

Le Ministre des Finances a répondu à nos questions en indiquant que les clauses fiscales de Kashagan sont telles qu'indiquées dans l'APP du projet et qu'aucune partie à cet accord n'a le droit de les divulguer sans le consentement des

autres parties. Le département des finances de la région d'Atyrau nous a répondu que Total n'apporte aucune contribution aux budgets locaux pour financer des PSI, tandis que le département de la construction nous a indiqué que Total n'exécutait aucun projet de façon indépendante. Tous les projets sont exécutés en nature par NCOC, qui entreprend les projets sollicités par l'akimat d'Atyrau après avoir recueilli les propositions des départements et des villes de la région ainsi que des akimats de district. Une fois les installations construites par NCOC, leur propriété est transférée aux akimats locaux.

Total a répondu en détail à notre courrier : ⁹⁵

- Total a confirmé que sa politique consistait à encourager les autorités à publier les contrats ⁹⁶ et a affirmé qu'elle avait cherché à s'accorder avec les partenaires du consortium sur une approche commune vis-à-vis du gouvernement kazakh : « Si nous ne parvenons pas à un consensus dans des délais raisonnables, Total envisage d'approcher l'État directement par le biais d'un forum adéquat... Total est prêt à consentir à une telle publication et encourage l'État à le faire. »
- À propos de l'évaluation des droits à la production, le prix net-back moyen était conforme à l'APP, et n'est pas actuellement public. En outre Total a globalement confirmé notre analyse des paiements versés.
- À propos des paiements alimentant le budget national, « les paiements en dollars par des investisseurs étrangers doivent être versés au Trésor national du Ministère des Finances... en vertu... du code fiscal...

90 Courrier électronique de Shell International à PCQVP Royaume-Uni, mars 2020.

91 Lettre de BG Karachaganak à PCQVP Royaume-Uni, Civil Expertise et Echo, juin 2020.

92 Courrier électronique de Shell International à PCQVP UK, juin 2020.

93 Courrier électronique d'Eni à PCQVP UK, juin 2020.

94 Shell, <https://reports.shell.com/tax-contribution-report/2018/>. Eni, <https://www.eni.com/assets/documents/documents-en/Country-by-Country-2018-eng.pdf>

95 Lettre de Total (réponses en anglais) à PCQVP France/Oxfam France, Echo et Civil Expertise, fév. 2020.

96 Total, <https://www.sustainable-performance.total.com/fr/ethique-des-affaires>

la répartition subséquente des produits relève de la responsabilité interne des autorités ».

- L'APP de Kashagan s'accompagne de « son propre régime fiscal complet et applicable. Aucun décret spécifique reproduisant ces clauses fiscales n'a été publié ».
- En vertu des clauses des APP kazakhs, les sociétés contractantes bénéficient du remboursement complet de la TVA facturée sur l'achat de biens et services domestiques et de services importés.
- En vertu des clauses des APP kazakhs, les sociétés contractantes bénéficient du remboursement complet de la TVA facturée sur l'achat de biens et services domestiques et de services importés.
- Au sujet des émissions polluantes : « Les amendes et les taxes environnementales sont calculées par le contribuable concerné et transmises aux autorités, qui peut les contester. Dans le cas de Kashagan, NCOC agit au nom des contribuables. L'entité concernée paie les sommes requises puis NCOC les facture rétroactivement aux sociétés contractantes sous forme de facture ou d'appel de fonds. » Total « encourt uniquement des dépenses minimales en lien avec l'utilisation des véhicules de la société ».
- Total nous a demandé de poser toute autre question destinée à sa filiale kazakhe à son siège en France.

Enfin, la réponse écrite de la part de NCOC nous informa que le régime fiscal de Kashagan était régi par les clauses fiscales de l'APP, qui sont confidentielles et ne peuvent pas être divulguées à des tiers sans le consentement préalable des autres parties.

Éclairages Apportés par le Dialogue avec la Société Civile

Civil society dialogue – Karachaganak

L'enquête en ligne au sujet du projet de Karachaganak conduite par Echo et Civil Expertise a obtenu 17 réponses de la part d'activistes la société civile et de journalistes, suivies parfois par un appel téléphonique.⁹⁷ Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas demandé aux répondants de divulguer des informations personnelles. Les principales observations et résultats de cette enquête sont donnés ci-dessous

Tandis que les organisations de la société civile sont raisonnablement bien informées à propos de Karachaganak, les activistes pensent que les autres citoyens en savent peu à son sujet. Le site Web de KPO ne donne que des informations élémentaires en langue kazakhe, et davantage en russe, ce qui défavorise les nombreux résidents locaux qui ne maîtrisent que peu ou pas le russe. Ce site Web donne la liste des PSI mais sans aucune information sur leurs coûts ; la procédure de plainte n'a pas été traduite en kazakh tandis que les informations sur les impacts environnementaux sont obsolètes.⁹⁸

Les activistes estiment que les communautés locales sont largement exclues des discussions au sujet des PSI de KPO, bien que certains d'entre eux aient mentionné des réunions informatives sur l'achèvement des projets, des possibilités de donner son avis par courrier, courrier électronique ou en répondant à une enquête et/ou des consultations avec des ONG locales. Il semblerait que l'akimat du Kazakhstan-Occidental ait établi un groupe de travail incluant ostensiblement des représentants de la société civile afin d'identifier les projets prioritaires et de les superviser, mais il n'existe aucun calendrier public des réunions

97 Notre compilation des questions et des réponses à l'enquête sur Karachaganak est disponible sur <https://bit.ly/3dulyzR> (en russe).

98 KPO consortium, <https://www.kpo.kz/>

et il apparaît que seuls des représentants de l'administration locale et du secteur y participent.⁹⁹ Les activistes signalent également que la qualité des informations sur les PSI sur le site Web de l'administration régionale du Kazakhstan-Occidental ne cesse de se dégrader; par exemple, une section décrivant tous les PSI, ventilés par étape de mise en œuvre, a été supprimée en 2018. Il est généralement considéré que KPO et les autorités locales ne sont pas intéressées par le dialogue avec les communautés : ainsi, une réunion entre KPO et les autorités du Kazakhstan-Occidental a été organisée en 2019 à Almaty, l'ancienne capitale du Kazakhstan, à plus de 2 000 km à l'est.¹⁰⁰

Il y a donc non seulement un déficit de redevabilité publique et de participation citoyenne dans la mise en œuvre des PSI, mais de plus, KPO recouvre intégralement les coûts de ses PSI par le biais du partage de la production pétrolière.¹⁰¹ « Sur le long terme, ces coûts seront encourus par le Kazakhstan. »¹⁰² Ce sont donc les citoyens du pays, plutôt que les partenaires du consortium, qui in fine supportent les coûts de ces projets, si bien que leur participation à la sélection des projets et au suivi de leur mise en œuvre devrait être garantie.

Les répondants à l'enquête estiment que KPO devrait ouvrir un dialogue avec les communautés concernées à propos des opérations du consortium, par exemple au sujet de l'élargissement du projet impliquant la construction de nouvelles usines et de nouveaux pipelines. Au Kazakhstan, les grands chantiers de construction doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact environnemental (EIE) et être approuvés lors d'audiences publiques. Par ailleurs, les EIE doivent être

publiées sur le site Web des autorités locales.¹⁰³ mais elles sont parfois difficiles à localiser et, après que plusieurs autorités locales ont combiné leurs sites Web, ces informations ne sont plus accessibles pour KPO. La société civile et les communautés ne participent pas aux audiences, qui n'admettent la présence que d'un seul journaliste et de membres des conseils publics locaux, en lesquels les citoyens n'ont généralement pas confiance, ainsi que de représentants des autorités locales et du secteur.¹⁰⁴ Ces audiences sont généralement organisées pendant les heures de travail si bien que, dans le cas du district à prédominance rural de Burlinsky, il est difficile pour les résidents d'y participer.

Selon les activistes, les opérations de KPO ont des impacts particulièrement négatifs sur l'environnement du Kazakhstan-Occidental et sur la santé des habitants. En 2018, 42 plaintes concernant une odeur de gaz ont été enregistrées. KPO affirme : « Une réunion de suivi a été organisée avec chaque personne ayant déposé une plainte, avec un spécialiste de la liaison communautaire partageant des informations sur les mesures précises ayant été prises dans le cadre de l'enquête et des informations détaillées sur le suivi environnemental. Les communautés qui se sont plaintes d'une odeur de gaz ont également été informées des activités de suivi en cours dans le cadre du programme opérationnel de surveillance de l'environnement de KPO. »¹⁰⁵ Le rapport de KPO ne donne aucune information sur les mesures prises pour combattre les causes de la qualité médiocre de l'air, qu'il s'agisse d'améliorations technologiques pour réduire les fuites de gaz ou d'indemnités. L'approche passive et bureaucratique de KPO contraste avec la couverture médiatique d'il y

99 <http://eiti.geology.gov.kz/ru/about-us/meetings-in-akimats>.

100 Brièvement mentionnée sur <https://bit.ly/2xaqg5t>

101 Rapport de l'ITIE Kazakhstan 2014, <http://eiti.geology.gov.kz/images/stories/IPDO/Otchet/2014/otch-14-en.pdf>, p. 110 (« les coûts sont remboursables »); Ministère de la justice du Kazakhstan, ordonnances gouvernementales, 1997, <http://adilet.zan.kz/rus/docs/P100000839>, <http://adilet.zan.kz/rus/docs/P090001922>, et <http://adilet.zan.kz/rus/docs/P090001223> : les coûts annuels de 20 millions \$ ou 10 millions \$ des PSI sont « recouvrables ».

102 Kazakh EITI report 2014, p. 110.

103 §Code de l'environnement du Kazakhstan, 2007, <http://adilet.zan.kz/rus/docs/K070000212>, article 41; Règlement des audiences publiques, 2007, <http://adilet.zan.kz/rus/docs/V070004687>, article 7.

104 Comptes-rendus des audiences locales : https://kpo.kz/fileadmin/user_upload/obshestv-slushaniya/2020/02.04.2020_Protokol_obshchestvennykh_s.pdf et https://kpo.kz/fileadmin/user_upload/obshestv-slushaniya/2020/10.03.2020_Protokol_OS_ot_05.03.2020g.pdf

105 Rapport de durabilité de KPO 2018, https://kpo.kz/fileadmin/user_upload/pdf/kpo-sustainability-report-2018-final_en.pdf, p. 122.

a quelques années, qui faisait le lien entre une fuite de gaz résiduels non traités le 28 novembre 2014 et « l’empoisonnement massif d’enfants » dans le village de Berezovka, la communauté la plus proche de Karachaganak, par des émissions toxiques de sulfure d’hydrogène (ce point est abordé plus en détail ci-dessous).¹⁰⁶

La plupart des répondants à l’enquête associent Karachaganak à des impacts environnementaux et sanitaires défavorables. Leurs réponses mentionnent la pollution des eaux de surface locales, l’assèchement des nappes et réserves d’eau, la perte de la biodiversité, ainsi que des maux de tête, des vertiges, des évanouissements et des problèmes respiratoires provoqués par les émissions de sulfure

d’hydrogène. Certains mentionnent également la réinstallation controversée des habitants de Berezovka et de Bestau, qui ont été forcés de déménager en conséquence de la dégradation de leur environnement local, une question ayant fait l’objet d’un commentaire de la part du point de contact national (PCN) du Royaume-Uni pour les Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales, et à cause de laquelle plusieurs militants écologistes auraient été harcelés par la police.¹⁰⁷ Même après avoir été forcés de se réinstaller, les résidents seraient toujours exposés au risque d’émissions polluantes, et leur environnement physique est à peine meilleur qu’auparavant. Les activistes considèrent que le consortium n’a accepté aucune responsabilité pour ces préjudices.

Le système d’alerte en cas de fuite de gaz de Karachaganak, qui n’a pas fonctionné lorsqu’une fuite de gaz toxique a sévèrement contaminé des enfants et des adultes du village voisin de Berezovka en novembre 2014. Photo de Raul Uprov.



¹⁰⁶ Tengrinews, déc. 2014, <https://en.tengrinews.kz/emergencies/hydrogen-sulphide-emissions-at-karachaganak-before-mass-257776/> ; Mail Online (Royaume-Uni), fév. 2016, <https://rb.gy/k3c60u>

¹⁰⁷ KPO consortium, <https://bit.ly/2UkNgYm> ; PCN du Royaume-Uni, « Follow up statement: Crude Accountability complaint to UK NCP about KPO consortium », 2019, <https://bit.ly/2UA3wDJ>; Crude Accountability, <https://crudeaccountability.org/campaigns/karachaganak/>, <https://www.youtube.com/user/CrudeAccountability> and <https://crudeaccountability.org/increasing-threats-to-environmental-defenders-crude-accountability-intervention-at-the-hdim-2019/>

Plusieurs réponses à l'enquête mentionnent cependant que Karachaganak a créé des emplois pour les résidents et contribue aux budgets locaux par l'impôt. Toutefois, les salaires des employés locaux sont peu élevés par rapport à ceux des expatriés, tandis que les processus d'approvisionnement et de sous-traitance de KPO ne sont pas transparents. Les rapports indiquent que 3 261 hommes et 1 232 femmes travaillaient pour KPO en 2018 mais il n'existe aucune donnée désagrégée par sexe sur les postes ou les échelles de salaire.

À propos des questions relatives aux PSI, à la pollution et à la santé, l'ONG américaine Crude Accountability nous a informés que la réinstallation de la communauté, « bien qu'elle ait été une réussite à certains égards », avait été entreprise « en ignorant de nombreuses normes internationales, y compris celles de la [Société financière internationale], qui a financé le projet jusqu'en 2009 ». ¹⁰⁸ Par ailleurs, « les violations des droits humains commises à Karachaganak ont sévèrement touché les femmes, puisque ce sont souvent elles qui luttent contre les problèmes environnementaux et les attaques contre leurs droits, leurs maris travaillant généralement sur le champ pétrolier. Ce sont aussi elles qui, principalement, s'occupent des enfants malades. » Crude Accountability

« n'a connaissance d'aucun groupe de femmes actif à l'heure actuelle. La communauté de Berezovka a été réinstallée à deux endroits différents (Aksai et Araltal), ce qui a déchiré son tissu social ». ¹⁰⁹

Comme nous l'a expliqué un activiste kazakh : « La réinstallation des habitants de Berezovka s'est achevée en décembre 2017. Certains ont reçu un appartement dans la ville d'Aksai ... à environ 25 km de Berezovka. Les autres ont reçu une maison dans le nouveau village d'Araltal ... en périphérie d'Aksai. L'ancienne communauté rurale a donc été séparée. Les habitants ont perdu leur terre natale et leur mode de vie habituel. De plus, les enfants (25 personnes) blessés en conséquence de l'intoxication au gaz du 28 novembre 2014 n'ont reçu aucune indemnisation de la part des autorités ou de la compagnie pour avoir atteint à leur santé... les dommages étaient importants, les parents ayant soulevé la possibilité d'accorder le statut de personne handicapée à leur enfant... [Sur la question des PSI] la population locale ne participe pas réellement à la sélection et à l'évaluation des projets. Cet argent n'est pas dépensé de manière transparente pour les résidents locaux et le public. Ces projets ont été frappés par de nombreux cas de corruption... À un moment donné, le journal Uralsk Week a publié des articles sur



Panneau d'avertissement devant les ruines du village de Berezovka pour en interdire l'entrée, novembre 2019, cinq ans après la fuite de gaz toxique. Photo de Raul Uporov

108 Courrier électronique de Crude Accountability à PCQVP Royaume-Uni, Echo et Civil Expertise, nov. 2019.

111 Courrier électronique de Crude Accountability.

des faits avérés ou des suspicions de corruption au sein des projets sociaux de KPO. »¹¹⁰

Le cas de Berezovka est l'une des raisons pour lesquelles les activistes écologistes kazakhs ont préparé un rapport sur le droit des enfants à un environnement sain.¹¹¹ En novembre 2019, à Almaty, Echo a participé à une table ronde de la société civile consacrée au rapport, dont les discussions ont mis en lumière les difficultés rencontrées par le peuple kazakh pour obtenir la reconnaissance officielle des dommages causés à leur santé et revendiquer leur droit à un environnement sain.

Dialogue avec la société civile : Kashagan

L'enquête conduite en ligne au sujet du projet de Kashagan a reçu 14 réponses de la part d'activistes de la société civile, dont 4 membres du conseil consultatif public de NCOC.¹¹² Ici encore, pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas demandé d'informations personnelles aux répondants. Les principales observations et résultats de cette enquête sont détaillés ci-dessous.

Selon la plupart des activistes, le grand public ne participe que peu, voire pas du tout, à la sélection, à la mise en œuvre et au suivi des projets sociaux et infrastructurels (PSI) de NCOC. Certains ont cependant mentionné des réunions organisées une fois les projets achevés ou pour transmettre des informations sur les projets prévus, et/ou des possibilités de donner son avis par courrier/courrier électronique ou encore en répondant à une enquête. Il y a peu d'échanges entre NCOC et les ONG locales, et aucun dialogue à propos des coûts ou du suivi par la société civile. La perception des impacts environnementaux de Kashagan est majoritairement négative, les activistes mentionnant des émissions de sulfure d'hydrogène, des déversements de déchets liquides et le déclin des populations d'esturgeons ou de phoques de la mer

Caspienne. L'étendue de la surveillance des opérations d'extraction à terre et en mer par les autorités gouvernementales n'est pas connue, pas plus qu'on ne sait s'il existe des données fiables sur les retombées écologiques. Près de la moitié des répondants mentionnent les impacts négatifs sur la santé tels que des cas de mortalités précoce ou infantile, une prévalence de cancers, des cas de maux de tête et d'hypertension artérielle, ou encore le sentiment d'une somnolence persistante et de perte de force musculaire, et seule une personne mentionne favorablement l'amélioration des services de santé. Les points de vue sont partagés quant aux avantages et aux coûts économiques locaux : les aspects positifs tels que la création d'emplois, les formations, les subventions, les PSI, les parrainages et les nouvelles infrastructures sont contrebalancés par les aspects négatifs tels que l'obligation de s'exprimer en anglais pour postuler en ligne à un emploi chez NCOC, les différentiels de salaire entre les employés locaux et expatriés, l'augmentation des prix et le manque de diversification économique et d'opportunités en dehors du secteur pétrolier. Certains activistes ajoutent que les emplois sont principalement destinés aux hommes tandis que les femmes sont surtout employées comme agents d'entretien ou de restauration.

Lors de conversations téléphoniques, certains activistes nous ont fait part de leurs préoccupations quant au manque de redevabilité publique, tant en ce qui concerne les évaluations d'impact environnemental (EIE) que pour les PSI. NCOC a rendu publiques ses EIE mais sans estimation des coûts de gestion environnementale (il est supposé que le paiement des permis d'émission, etc., est couvert par les clauses fiscales et n'est donc pas divulgué).¹¹³ Au sujet des PSI, nous avons appris que la reconstruction des berges du fleuve Oural était prévue dans la ville d'Atyrau avant la réparation du pont central, pourtant

¹¹⁰ Email d'activistes kazakhs à PWYP UK, Novembre 2019.

¹¹¹ Living Asia Online, « Do children have a right to a clean environment? », fév. 2020, <https://livingasiaonline.com/2020/02/26/est-li-u-detej-pravo-na-chistuyu-okruzhayushhuyu-sredu/>, et rapport en russe sur <https://bit.ly/3dlqjVK>

¹¹² Notre compilation des questions et des réponses à l'enquête sur Kashagan est disponible sur <https://bit.ly/2WM2kzx> (en russe).

¹¹³ Voir par exemple EIE de NCOC, 2020, http://atyrau.gov.kz/sites/atyrau.gov.kz/uploads/upravleniya/upr_prirodn_resursov_obshestv_slushaniya/2016/v_forme_otkrytyh_sobranii/284/proekt_284.docx

urgement requise. La population craint que la réparation ultérieure de ce pont n'endommage de nouveau les berges récemment reconstruites. Selon les informations récoltées, un centre de convalescence pour enfants du district de Makatsky, dans la région d'Atyrau, serait situé à plus de 5 km du village le plus proche qu'il est sensé desservir, et il serait impossible de s'y rendre en transport public. Sa construction aurait duré huit ans et alors qu'il n'a ouvert qu'en 2019, d'importantes réparations seraient déjà nécessaires. Un immeuble mal construit de 60 appartements, qui devait offrir des logements sociaux, a finalement été privatisé et chaque appartement vendu aux personnes pouvant assumer un crédit hypothécaire.

les met en œuvre, alors ce sont les autorités et les citoyens du pays qui en assument les coûts alors même que leur participation est quasiment inexistante.

Par ailleurs, les activistes locaux estiment qu'il existe des risques de corruption dans la mise en œuvre de certains projets de parrainage et caritatifs par NCOC. Par exemple, la société a déclaré des paiements pour envoyer des orphelins et des enfants issus de familles modestes en colonie de vacances, en précisant que la liste de ces enfants était fournie par les autorités locales. Mais il est soupçonné que les autorités locales s'organisent parfois pour que ces fonds soient destinés à des enfants de familles mieux nanties.



La gare de Karabatan, construite dans le cadre du projet de transport du pétrole de Kashagan. Photo de Kate Watters, Crude Accountability

Ces exemples démontrent qu'en l'absence de supervision des travaux par les autorités locales et publiques, la mise en œuvre des PSI reste médiocre. Si, comme mentionné dans le cas de Karachaganak et il est permis d'estimer que c'est également le cas pour Kashagan, les coûts des PSI sont recouverts par le consortium qui

Comme indiqué précédemment, NCOC est doté d'un conseil consultatif public dans lequel siègent des représentants de la société civile, que le consortium consulte pour préparer ses rapports annuels de soutenabilité. Les activistes ont observé que certaines de leurs recommandations n'avaient pas été prises en compte. Par exemple, leurs préoccupations quant aux dépenses trop élevées pour certains PSI (avant qu'Echo ne publie ces informations, le grand public n'avait pas accès aux sommes consacrées à chaque projet¹¹⁴) et quant à la sélection des sous-traitants, au manque de redevabilité générale et aux risques de corruption, ont été ignorées ce qui a entamé la confiance du public. Par ailleurs, les rapports de soutenabilité du NCOC ne fournissent aucune information sur les émissions de sulfure d'hydrogène qui sont pourtant une grande source d'inquiétude. Plus généralement, les activistes doutent que les communautés locales se fient aux données de suivi environnemental produites par l'entreprise. Comme nous l'a expliqué l'un des répondants : « Le suivi de la production se base à la fois sur la falsification de données et sur le calcul de la moyenne des indicateurs afin d'éviter les amendes pour émissions et déversements excessifs, mais ces

114 Echo, « Paiements des utilisateurs des ressources naturelles du sous-sol pour les PSI » <http://nedra.echo.kz/>

indicateurs ne reflètent en rien la réalité sur le terrain, et c'est pourquoi le public n'a aucune confiance en ces données. »

Premiers Impacts du Projet

Echo et Civil Expertise ont ouvert un dialogue à propos de nos observations avec les représentants de la société civile de l'ITIE au Kazakhstan et, plus généralement, avec la société civile kazakhe. Les membres issus de la société civile du groupe multipartite de l'ITIE ont écrit aux autres membres de leur groupe pour insister sur la nécessité de déclarer les paiements versés par tous les exploitants, y compris NCOC. Des débats ont également été lancés à propos de l'impact des PSI sur les femmes et des priorités de leurs investissements sociaux.

Suite au dialogue ouvert par Echo et Civil Expertise avec la société civile de la région d'Atyrau à propos du site de Kashagan, dans le cadre duquel les activistes ont vivement préconisé la participation des résidents locaux à la planification des PSI de NCOC, ceux-ci ont entamé des démarches auprès des entreprises, y compris NCOC, le Caspian Pipeline Consortium (voir Encadré 4) et Tengizchevroil (un partenariat entre les autorités et Chevron dans le cadre de l'exploitation du champ de Tengiz), en vue de renforcer la redevabilité des PSI.

Le site d'information Uralsk Week (Uralskaya Nedelya), relativement critique à l'égard des autorités, a publié un article sur nos recherches et notre dialogue avec la société civile locale à propos du projet de Karachaganak. Selon cet article,¹¹⁵ les dépenses que KPO et les autres entreprises extractives consacrent aux PSI représentent près d'un dixième du budget régional du Kazakhstan occidental, « ce qui n'est pas sans aiguïser l'appétit de fonctionnaires

corrompus ». Les autorités locales n'ont pas respecté les exigences de l'ITIE et des autorités quant à leurs obligations de discuter des PSI proposés avec les entreprises et la société civile et de rendre compte des sommes dépensées. Il est « impossible de trouver où que ce soit » des informations publiques à propos des dépenses passées. Les audiences publiques « n'ont pas été organisées ». KPO n'est « pas du côté de la population de la région alors qu'elle tire une immense richesse de ses terres ». Les projets mis en œuvre sont de mauvaise qualité et offrent un faible rapport coûts-avantages. « Le département qui commande la construction d'installations sociales est rongé par la corruption » et par les conflits d'intérêts entre les fonctionnaires, KPO et les sous-traitants. Les mots d'un fonctionnaire municipal sont cités, selon lequel c'est KPO elle-même qui décide des PSI à entreprendre, « KPO elle-même conçoit et construit, et nous obtenons en conséquence un projet très coûteux et inutile, la plupart du temps un 'palace', que nous entretenons ensuite en puisant dans le budget local, ce qui coûte aussi beaucoup d'argent. »¹¹⁶

À la mi 2020, alors que nous préparions cette étude de cas en vue de sa publication, un confinement était en vigueur au Kazakhstan sous l'effet de la crise due au nouveau coronavirus. Nous n'envisageons pas d'autre impact significatif tant que ce confinement n'aura pas été assoupli. Toutefois, nous espérons pouvoir constater des impacts supplémentaires sur la redevabilité du secteur extractif au Kazakhstan à l'avenir.

115 Uralsk Week (Uralskaya Nedelya), « How is KPO money distributed, and why do we not see it? », déc. 2019, <https://www.uralskweek.kz/2019/12/25/kak-raspredelyayutsya-dengi-kpo-i-pochemu-my-ix-ne-vidim/>

116 Toutes les citations sont tirées de Uralsk Week (Uralskaya Nedelya), « How is KPO money distributed...? »

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions

Notre projet avait pour objectif d'étudier l'impact de deux projets extractifs sur les citoyens et les communautés du Kazakhstan et, si possible, de renforcer la redevabilité des autorités et des entreprises vis-à-vis de ces impacts. Notre étude portait sur les champs pétroliers et gaziers de Karachaganak (à terre) et de Kashagan (en mer). Parmi d'autres sociétés, des filiales de Royal Dutch Shell et de Total participent respectivement à chaque consortium de coentreprises. Des filiales de la Royal Dutch Shell participent aux deux consortiums de coentreprises, y compris en tant que co-opérateur du projet de Karachaganak. Une filiale de Total participe au projet de Kashagan.

Notre approche consistait à « suivre l'argent » en nous basant sur les paiements versés au gouvernement tels que divulgués par les entreprises concernées en vertu des législations du Royaume-Uni, de l'UE et de la France, et a constitué l'un des ressorts de notre dialogue avec les administrations publiques, les entreprises et la société civile kazakhe au sujet des impacts des projets extractifs pour le grand public.

La complexité et, à certains égards, le manque de transparence du secteur extractif kazakh constituaient notre point de départ. Les contrats et les clauses fiscales relatives à l'extraction pétrolière, gazière et minière ne

sont pas divulgués publiquement. La présence de nombreuses entreprises publiques ou mi-publiques/mi-privées a été relevée. Bien que le Kazakhstan mette en œuvre de l'ITIE et que le secteur de l'extraction contribue à près d'un cinquième de son produit intérieur brut et d'un tiers des recettes publiques du pays, les citoyens savent relativement peu de l'ampleur des avantages nets qu'il apporte et de leur redistribution.

Sur une période de plusieurs mois, nous avons entrepris une recherche documentaire, une analyse des données et des enjeux, un dialogue avec des Ministres du gouvernement kazakh et des fonctionnaires locaux, des échanges avec certaines entreprises et des consultations avec la société civile.

Principales observations

- En ce qui concerne la divulgation et l'accessibilité des informations sur le secteur de l'extraction au Kazakhstan, la situation est équivoque. Les entreprises extractives ont pour obligation de divulguer certaines informations dans le cadre de l'ITIE ; un certain nombre d'entreprises publient des rapports en vertu des législations européennes/britanniques sur la transparence ; et plusieurs entreprises divulguent volontairement certaines informations dans des rapports de soutenabilité.

Cependant, qu'elles proviennent des autorités publiques ou des acteurs sectoriels, les informations sont souvent incomplètes, difficiles à trouver et à interpréter, si bien que leur analyse demande des correspondances longues et parfois improductives, avec les structures publiques et privées concernées. Pour les citoyens, cette situation limite leurs possibilités de savoir comment les ressources naturelles non renouvelables de leur pays sont utilisées ou de participer à un dialogue éclairé entre parties prenantes, ce qui constitue un véritable obstacle à l'amélioration de la transparence pour parvenir à un véritable cadre de redevabilité publique.

- Bien qu'il soit difficile de comparer les informations des rapports sur les paiements versés au gouvernement et les données des rapports de l'ITIE Kazakhstan, cette étude a mis au jour des anomalies et des conflits d'intérêts liés à la non-divulgaration des paiements du NCOC par le biais de l'ITIE au Kazakhstan, alors même que NCOC a précédemment siégé au sein du groupe multipartite, où il a co-déterminé quelles informations les autres compagnies devaient inclure dans leurs rapports.
- Le plus souvent, les informations sur les paiements divulguées par les entreprises en vertu des législations européennes visant à « aider les gouvernements des pays riches en ressources à... rendre compte à leurs citoyens »¹¹⁷ ne sont pas suffisamment accessibles, complètes et compréhensibles pour répondre aux besoins des citoyens. Il n'est pas acceptable que le rapport sur les paiements de KPO pour 2018, obligatoire en vertu de la législation néerlandaise, ne soit pas disponible. Par ailleurs, les entreprises n'interprètent pas toutes de la même façon leurs obligations

de déclaration telles que stipulées au chapitre 10 de la Directive comptable de l'UE et dans les lois du Royaume Uni. La société civile demande à ce que tous les paiements devant être déclarés soient divulgués de manière transparente, sur une base proportionnelle et accompagnés de notes complémentaires dans le cas de coentreprises afin d'éviter la double comptabilité; et à ce que les entreprises identifient également chaque organisme public bénéficiaire de ces paiements.

- Il est extrêmement difficile pour les citoyens kazakhs de « suivre l'argent » parce que les entreprises d'État sont organisées en un réseau complexe et que les entreprises privées sont souvent enregistrées aux Pays-Bas.
- Les responsables gouvernementaux du Kazakhstan semblent réticents à divulguer les clauses fiscales. Total semble prête à encourager proactivement la transparence des contrats, un principe soutenu par Shell.
- Certains éléments indiquent qu'à ce jour le Kazakhstan a tiré peu de bénéfices financiers du pétrole et du gaz de Karachaganak et de Kashagan. Cela est peut-être dû à la complexité technique des projets, à leurs coûts importants, aux seuils de partage de la production en vue du recouvrement des coûts qui apparaissent selon plusieurs études comme inhabituellement élevés ainsi qu'à des clauses fiscales contestables.
- Etant donné que plusieurs acteurs clés du secteur extractif kazakh sont enregistrés en société aux Pays-Bas, considérés comme un paradis fiscal par de nombreux membres de la société civile et du Parlement européen, et qu'il existe une convention fiscale entre ces deux pays pour éviter la double imposition, il est difficile pour les citoyens et la société civile du Kazakhstan d'accéder aux informations relatives au secteur extractif de leur pays et d'exprimer leurs craintes

117 Directive comptable de l'UE, exposé des motifs 45.

que les intérêts de leur pays ne soient pas servis au mieux par la structure du secteur pétrolier et gazier.

- Les consortiums KPO et NCOC bénéficient d'un fort pouvoir discrétionnaire quant à leurs dépenses, pourtant obligatoires, dans le cadre des projets sociaux et infrastructurels (PSI) au niveau local qui se caractérisent par une mauvaise qualité, un manque de supervision publique et des soupçons de corruption. Comme les coûts de ces PSI sont déduits des bénéfices, ils sont de fait pourtant financés par les produits de la vente du pétrole national.
- Les autorités kazakhes et les consortiums privés ne sont pas parvenus à prévenir ni à corriger les impacts environnementaux et sociaux sur les communautés locales, ni à indemniser ces dernières. Il apparaît que les femmes sont plus négativement affectées que les hommes.
- De nombreux membres de la société civile kazakhe craignent de s'exprimer en public sur plusieurs de ces points.

Notre projet a déjà donné quelques premiers résultats. La société civile a mis à profit son siège au sein du groupe multipartite de l'ITIE afin d'exprimer ses préoccupations quant à la non-divulgence des paiements de NCOC au gouvernement et a ouvert un dialogue sur les aspects des PSI liés au genre. Par ailleurs, les activistes demandent aujourd'hui aux membres des consortiums davantage de redevabilité à propos de leurs PSI. Enfin, nos recherches et notre dialogue avec la société civile à propos de Karachaganak a bénéficié d'une couverture médiatique sur le site Web d'information Uralsk Week.

En 2020, le conseil d'administration international de l'ITIE a jugé que le Kazakhstan avait réalisé des « progrès significatifs » dans la mise en œuvre de la norme 2016 de l'ITIE.¹¹⁸ Il a cependant noté que le pays devait déployer davantage d'efforts pour garantir la

transparence dans l'attribution des licences, les informations sur la production et les dépenses sociales, et faire preuve d'une « transparence complète » au sujet des contrats/licences ainsi que des bénéficiaires effectifs des entreprises participantes. Il a également observé que de plus amples efforts étaient nécessaires pour que la participation groupe multipartite du Kazakhstan soit ouverte et transparente; pour que les parties prenantes y soient adéquatement représentées ; et pour que ses membres puissent « remplir leurs obligations et entreprendre des actions de mobilisation effectives » sans entraves. Par ailleurs, « aucune contrainte juridique, réglementaire ou pratique » ne devrait entraver la participation complète, active et libre de la société civile.¹¹⁹ Ces observations du conseil d'administration de l'ITIE confirment largement les nôtres.

Nous espérons que la présente étude de cas aidera la société civile kazakhe à obtenir des résultats supplémentaires qui amélioreront la redevabilité du secteur à l'avenir.

Recommandations

À l'attention du Gouvernement du Kazakhstan

1. Rendre le secteur extractif du Kazakhstan plus transparent et renforcer ainsi la confiance du public, en mettant en place un dialogue ouvert entre les autorités et les compagnies extractives participantes sur la publication de l'intégralité des accords de partage de production (APP) actuels et de leurs clauses fiscales, en langues kazakhe et russe. Ce dialogue doit être suivi d'un examen public des APP actuels et des clauses fiscales, avec la participation de conseillers spécialisés indépendants et de la société civile, afin de garantir que le pays tire des avantages à la fois justes et durables de l'extraction de ses ressources naturelles non renouvelables.

118 Conseil d'administration de l'ITIE, Décision 2020-26/BC-288 au sujet du Kazakhstan, avr. 2020, <https://eiti.org/board-decision/2020-26>

119 Conseil d'administration de l'ITIE, Décision 2020-26/BC-288 au sujet du Kazakhstan.

2. Renforcer le contrôle des coûts, la vérification et la supervision publique conformément au principe 4.2.2 du Code sur la transparence fiscale du FMI (pilier IV sur la gestion des ressources naturelles).¹²⁰
3. Veiller à ce que la totalité des consortiums et des filiales participantes publient leurs états financiers et leurs rapports sur les paiements au gouvernement du Kazakhstan, en langue kazakhe et russe.
4. Commanditer et publier une analyse d'experts indépendants et une modélisation financière afin de déterminer si le Kazakhstan a encouru des manques à gagner (de type fiscaux ou autres) en raison de l'enregistrement à l'étranger des consortiums, des sociétés d'État ou des filiales internationales en opération dans le secteur extractif, y compris toute perte découlant des conventions fiscales visant à prévenir la double imposition ou de l'évitement fiscal à l'étranger.
5. En ce qui concerne la convention fiscale avec les Pays-Bas, veiller à l'application des dispositions anti-abus conformément à la Convention multilatérale de l'OCDE pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base fiscale et les transferts de bénéfices, ratifiée par le Kazakhstan en 2020,¹²¹ ou par renégociation directe.
6. Harmoniser la classification des sociétés du Ministère des Finances, du Ministère de l'Énergie et du Ministère de l'Économie nationale. Inclure systématiquement toutes les sociétés participant à la production d'hydrocarbures au Kazakhstan dans la catégorie des « entreprises du secteur pétrolier » afin d'éviter les différences en matière de déclarations et de garantir que tous les paiements relatifs à la production et à la vente d'hydrocarbures alimentent directement le Fonds national.
7. Exiger que NCOC déclare ses paiements au gouvernement sur une base annuelle, par le biais des rapports de l'ITIE.
8. Faciliter l'accès du public aux données et aux autres informations sur le secteur extractif, en kazakh et en russe, et publier en ligne, de manière explicite, le nom, les fonctions et l'adresse e-mail des fonctionnaires gouvernementaux compétents, pouvant répondre promptement aux questions et aux autres communications du grand public à propos du secteur extractif
9. Transformer le Fonds national du Kazakhstan (voir Encadré 7) en un fonds d'investissement souverain véritablement redevable, sur le modèle norvégien.¹²²
10. Incrire dans la loi que les compagnies et les consortiums en opération, ainsi que les autorités publiques locales, organisent des consultations publiques avec les communautés locales, dont les femmes, les hommes et les jeunes, à propos des projets sociaux et infrastructurels (PSI). Les autorités locales devraient régulièrement organiser des discussions publiques ouvertes au plus grand nombre à propos de la sélection, de la planification et de l'exécution des PSI, ainsi que des rapports à leur sujet.
11. Garantir la conduite d'enquêtes ouvertes et transparentes lorsque l'exploitation des hydrocarbures et des minerais solides se traduit par des impacts négatifs sur le plan social, environnemental et des droits humains, ainsi que définir et appliquer des modalités d'indemnisation équitable des victimes par les exploitants. Respecter et protéger les droits de la société civile et des activistes à s'exprimer de manière critique sur le secteur extractif du pays et d'autres points d'intérêt public,

120 <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/01/29/pp122818fiscal-transparency-initiative-integration-of-natural-resource-management-issues>

121 <https://www.oecd.org/tax/treaties/multilateral-convention-to-implement-tax-treaty-related-measures-to-prevent-beps.htm>

122 Norges Bank, <https://www.nbim.no/en/the-fund/about-the-fund/>

conformément à une interprétation large, inclusive et basée sur les droits humains du Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile.¹²³

12. Travailler avec tous les secteurs industriels et l'ensemble de la société pour diversifier l'économie vers une dépendance moindre aux carburants fossiles et vers une économie à faibles émissions de carbone.

À l'attention des autres gouvernements

1. Le gouvernement des Pays-Bas devrait réviser ses conventions fiscales en matière de double imposition et s'assurer qu'elles incluent des dispositions anti-abus effectives et des taux d'imposition à la source adéquats.
2. Le gouvernement des Pays-Bas devrait suivre l'exemple du Royaume-Uni et rendre pleinement et facilement accessibles au grand public, en ligne, l'ensemble des rapports sur les paiements versés aux gouvernements (tel que l'exige la législation européenne) par les entreprises extractives enregistrées et/ou cotées aux Pays-Bas. Il devrait également suivre l'exemple de l'organe de réglementation des marchés financiers du Royaume-Uni en exigeant que les rapports sur les paiements soient désagrégés en fonction de l'organisme public bénéficiaire et non pas seulement en fonction du pays concerné.¹²⁴
3. Les gouvernements du Royaume-Uni et des Pays-Bas devraient suivre l'exemple du gouvernement du Canada et publier des directives clarifiant que, au vu des objectifs de transparence de la législation sur les paiements versés aux gouvernements, les partenaires

des coentreprises devraient divulguer proportionnellement tous les paiements effectués en leur nom par l'opérateur de la coentreprise ou la société de consortium, de manière à ce que tous les paiements déclarables soient transparents pour le grand public.¹²⁵

4. Le gouvernement des États-Unis devrait s'assurer que son règlement à venir sur la publication des paiements aux gouvernements (concernant des entreprises telles que Chevron et Exxon) est pleinement aligné sur les normes mondiales de transparence dans le secteur de l'extraction.¹²⁶
5. Tous les gouvernements des pays où des entreprises extractives sont enregistrées et/ou cotées devraient exiger que les rapports sur les paiements versés aux gouvernements par ces entreprises sont facilement et gratuitement accessibles en ligne, dans un délai raisonnable, dans un format en accès libre et permettant un traitement automatisé et devraient également assurer un rôle de suivi de la conformité par les entreprises.
6. L'Union européenne devrait réviser le chapitre 10 de sa Directive comptable et l'article 6 (« Rapport sur les sommes versées aux gouvernements ») de sa Directive sur la transparence dans le cadre de son « bilan de qualité » relatif aux exigences d'information prudentielle.¹²⁷ en y apportant les modifications recommandées par la société civile européenne afin de garantir que les rapports sur les paiements soumis par les entreprises extractives européennes soient pleinement accessibles, analysables et comparables.¹²⁸

123 ITIE, <https://eiti.org/fr/document/protocole-relatif-participation-societe-civile>; voir PCQVP, juin 2019, <https://www.pwyp.org/fr/pwyp-news/protoger-la-participation-civique/>

124 PCQVP et NRCI, <https://www.pwyp.org/pwyp-news/uk-financial-regulator-oil-gas-mining-companies-government-entities-payments/>

125 Dans le cadre de sa loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE), le Canada recommande la divulgation des paiements indirects des partenaires non opérateurs participant à une coentreprise, sur une base proportionnelle ; voir <http://www.nrcan.gc.ca/node/18802>

126 PCQVP États-Unis, mars 2018, <http://www.pwypusa.org/pwyp-resources/pwyp-us-submission-to-the-sec-on-section-1504-2018-position-statement/>

127 <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/1577-Fitness-check-on-public-reporting-by-companies>

128 PCQVP et autres, 2018, <https://www.pwyp.org/wp-content/uploads/2018/07/EU-extractives-review-coalition-paper-final.pdf>

A l'attention des consortiums de KPO et de NCOC et de leurs partenaires

1. Les consortiums de KPO et de NCOC devraient veiller à ce que leur site Web fournisse des informations complètes et à jour sur leurs activités, en kazakh et en russe. Il devrait notamment afficher, de manière explicite, les noms, les fonctions et les adresses e-mail des responsables en capacité de répondre promptement aux questions et autres demandes du grand public à propos de leurs opérations et de leurs activités commerciales.
2. KPO et NCOC devaient soumettre aux autorités néerlandaises leurs rapports sur les paiements versés aux gouvernements, en vertu de la législation européenne et dans le respect des délais applicables, et également publier ces rapports sur leur propre site Web, en kazakh et en russe, en veillant à ce que chacun soit facilement accessible pendant 10 ans.¹²⁹
3. KPO et NCOC devaient, avec les administrations publiques locales, organiser des consultations publiques auprès des communautés locales au sujet des projets sociaux et infrastructurels (PSI), y compris leur sélection, leur planification, leur exécution et les rapports à leur sujet. Avec tous les autres partenaires des coentreprises et des consortiums, elles devaient participer à la conduite d'enquêtes ouvertes et transparentes lorsque l'exploitation des hydrocarbures et des minerais solides se traduit par des impacts négatifs sur le plan social, environnemental et des droits humains, et offrir des indemnités équitables aux victimes.
4. Royal Dutch Shell et Eni devaient suivre l'exemple de Total et de Lukoil et remplir les objectifs de transparence de la législation du Royaume-Uni et de l'UE en divulguant les paiements versés en leur nom (et au nom de leurs filiales) par d'autres opérateurs de coentreprise et sociétés de consortium, proportionnellement aux parts détenues¹³⁰.
5. Chevron et Exxon, en tant que membres de longue date du conseil d'administration international de l'ITIE, devaient divulguer volontairement leurs paiements aux gouvernements de tous les pays où ils opèrent, conformément aux normes mondiales de transparence pour le secteur extractif.
6. Total devrait poursuivre son dialogue avec les autorités kazakhes afin de parvenir à la divulgation complète des APP et des clauses fiscales. Toutes les autres entreprises extractives présentes au Kazakhstan devraient prendre clairement position en faveur de la transparence des contrats.
7. L'ensemble des entreprises et des consortiums pétroliers et gaziers présents et/ou en opération au Kazakhstan devraient publier sur leur sites Web des informations complètes sur les évaluations d'impact environnemental (et social) et les plans de gestion opérationnelle qui en résultent, ainsi que des informations à jour sur les impacts environnementaux (et sociaux) prévus ou non.
8. L'ensemble des entreprises et des consortiums pétroliers et gaziers présents et/ou en opération au Kazakhstan devraient véritablement contribuer à la transition vers un avenir énergétique à faibles émissions de carbone, dans le cadre duquel « les entreprises et la société... travaillent main dans la main pour respecter et réparer la planète ».¹³¹

¹²⁹ Ce délai de dix ans est conforme au règlement du Royaume-Uni sur la divulgation des paiements aux gouvernements par les sociétés extractives cotées sur le marché principal de la Bourse de Londres: UK Financial Conduct Authority, Disclosure Guidance and Transparency Rules, <https://www.handbook.fca.org.uk/handbook/DTR/4/3A.html>

¹³⁰ L'inclusion, dans les rapports sur les paiements, de notes explicatives identifiant l'exploitant et les partenaires de coentreprise contribuera à éviter la double imposition.

¹³¹ B Team, <https://bteam.org/our-work/causes/climate>

9. Toutes ces entreprises devraient également jouer de leur influence auprès du gouvernement kazakh pour défendre les droits de la société civile et des activistes à s'exprimer de manière critique sur le secteur extractif du pays et d'autres questions d'intérêt public légitime.

À l'attention de la société civile kazakhe

1. Faire campagne pour un examen public des accords de partage de production (APP) et des clauses fiscales en vigueur, auquel participeraient des conseillers spécialisés indépendants et la société civile, afin d'élaborer et de mettre en application des clauses révisées avec les consortiums afin de garantir que le pays tire des avantages équitables et durables de l'extraction de ses ressources naturelles non renouvelables.
2. Appeler à ce que toutes les modifications aux APP en vigueur, ainsi que tous les nouveaux contrats et accords du secteur de l'extraction, soient publiés et à ce que tous les consortiums et tous les partenaires de coentreprise divulguent des informations désagrégées sur les paiements versés au gouvernement, y compris sur une base proportionnelle.
3. Continuer à exiger que NCOC déclare ses paiements aux gouvernements sur une base annuelle, dans le cadre de l'ITIE.
4. Exiger que le gouvernement du Kazakhstan mette promptement en œuvre l'exigence de publication des contrats/APP selon la norme 2019 de l'ITIE d'ici à 2021, et exhorte publiquement à la divulgation des APP signés avant cette date.
5. Élaborer des directives et préconiser l'établissement d'un cadre réglementaire participatif pour prévenir la corruption et la mauvaise gestion au sein des PSI mis en œuvre par KPO et le NCOC ainsi que d'autres entreprises extractives, et

améliorer la sélection, la mise en œuvre, la gouvernance et la redevabilité de ces projets en impliquant les femmes, les hommes et les jeunes.

6. Conduire une enquête sur les impacts directs et indirects au niveau social, environnemental et des droits humains des projets de Karachaganak et de Kashagan et des autres projets extractifs au Kazakhstan, y compris les résultats des dépenses relatives aux PSI, en s'attachant aux impacts différenciés sur les femmes/filles et sur les hommes/garçons, documenter ces impacts, et promouvoir les réformes nécessaires.
7. Entreprendre des recherches sur la gestion du Fonds national pétrolier et prôner davantage de transparence et de redevabilité quant à sa constitution et son utilisation.
8. Utiliser activement les données de l'ITIE, des rapports sur les paiements aux gouvernements des entreprises et d'autres sources afin de promouvoir le débat public sur la gestion des industries extractives au Kazakhstan et des recettes publiques que le pays en tire.
9. Conduire des recherches et établir un rapport sur la chaîne de participation de l'État dans le secteur extractif du pays et sur les éventuelles répercussions de sa convention fiscale avec les Pays-Bas sur les recettes provenant du secteur extractif.

À l'attention des institutions financières internationale, des institutions multilatérales et des bailleurs institutionnels

1. Utiliser leur influence auprès du gouvernement kazakh afin de défendre les droits de la société civile et des militants à s'exprimer de manière critique sur le secteur extractif du pays et d'autres questions d'intérêt public légitime.

2. Soutenir davantage le gouvernement du Kazakhstan dans son amélioration de l'administration fiscale du secteur extractif du pays, et en particulier dans les domaines de l'audit des coûts, de la perception des versements ainsi que de la mobilisation des recettes intérieures.
3. Identifier et financer davantage¹³² d'initiatives de la société civile en faveur de la transparence, de la participation et de la redevabilité visant à aider les administrations nationales et locales des pays producteurs à obtenir des résultats plus redevables, équitables et durables de l'extraction des ressources naturelles non renouvelables.
4. Soutenir davantage le renforcement des capacités des organisations de la société civile travaillant sur les enjeux du secteur de l'extraction.
5. Accélérer la réorientation des financements internationaux en faveur d'une transition vers une économie plus diversifiée et associée à de plus faibles émissions de carbone.

¹³² Oxfam, It's not all about the money: domestic revenue mobilization, reducing inequality and building trust with citizens, Mai 2019, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620754/bp-its-not-all-about-money-drm-080519-en.pdf>

REMERCIEMENTS

Les recherches relatives à ce rapport ont été menées par les auteurs du rapport : Mariya Lobacheva (Echo), Danila Bekturganov (Civil Expertise), Caroline Avan (PCQVP France/Oxfam France) et Miles Litvinoff (PCQVP Royaume-Uni).

Echo, Civil Expertise, PCQVP France/Oxfam France et PCQVP Royaume-Uni souhaitent remercier le secrétariat de PCQVP pour la subvention qui a aidé à concrétiser ce projet et pour son assistance dans la conception et la traduction du présent rapport ; ainsi que tous nos autres donateurs et financeurs. Nous exprimons notre reconnaissance aux représentants des entreprises qui ont répondu à nos questions et apporté des commentaires constructifs sur la version préliminaire de ce rapport. Nous remercions également les personnes suivantes pour les informations et les commentaires qu'elles nous ont fournis : Henrique Alencar (Oxfam Novib), Rahul Basu (Goa Foundation), Dominic Eagleton (Global Witness), Martyn Gordon (Aberdeen Business School, Robert Gordon University), Jim Haslam (Sheffield University), Vincent Kiezebrink et Jasper van Teeffelen (Centre de recherche sur les entreprises multinationales/SOMO), Alex Malden et Joe Williams (NRGI), Clancy Moore (PCQVP Australie), Daniel Mulé (Oxfam), Stephanie Rochford (Secrétariat de PCQVP) et Kate Watters (Crude Accountability).

Echo, Civil Expertise, PCQVP France/Oxfam France et PCQVP Royaume-Uni sont les seuls responsables du contenu et de l'exactitude du présent rapport.

© Echo, Civil Expertise, PCQVP France / Oxfam France, PCQVP Royaume-Uni et Secrétariat international de PCQVP 2020. Ce rapport est soumis aux droits d'auteurs, mais le texte peut être librement utilisé à des fins non commerciales de recherche, d'éducation, de sensibilisation du public, de plaidoyer et de campagne sous réserve de la pleine reconnaissance de la source. Les ayants droit demandent que toute utilisation soit notifiée pour évaluation.

Pour commenter le rapport et / ou informer les auteurs de toute utilisation ou réutilisation, merci de contacter Mariya Lobacheva (mlobacheva@outlook.com), Danila Bekturganov (danilbeck@gmail.com), Caroline Avan (cavan@oxfamfrance.org) et/ou Miles Litvinoff (mlitvinoff@pwyypuk.org).

Le mouvement international de la société civile Publiez Ce Que Vous Payez, qui regroupe plus de 1,000 membres et 50 coalitions nationales, fait campagne pour que les entreprises extractives publient les paiements qu'elles versent aux gouvernements et pour que les gouvernements concernés divulguent leurs recettes, dans l'objectif de renforcer la redevabilité du secteur. La transparence dissuade la corruption et la mauvaise gestion, tant au sein des organes publics que des entreprises. Elle aide la société civile à examiner les transactions, à évaluer la qualité de la gestion des finances publiques, à juger dans quelle mesure les projets extractifs représentent une juste valeur et à exiger des résultats plus équitables et durables pour les citoyens et les générations futures.



Email: echo@echo.kz

<http://www.echo.kz/>

<http://www.facebook.com/echo.kz>



Email: civil.expertise.kz@gmail.com

<http://www.facebook.com/civilexpertise>



PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ
FRANCE



OXFAM
France

Email: info@oxfamfrance.org

[@oxfamfrance](https://twitter.com/oxfamfrance)

www.oxfamfrance.org

https://www.pwyp.org/pwyp_members/france/



PUBLISH WHAT
YOU PAY
UNITED KINGDOM

Email: mail@pwypuk.org

[@PWYPUK](https://twitter.com/PWYPUK)

https://www.pwyp.org/pwyp_members/united-kingdom/



PUBLISH WHAT
YOU PAY

Email: info@pwyp.org

[@PWYPtweets](https://twitter.com/PWYPtweets)

www.facebook.com/PublishWhatYouPay

www.pwyp.org

Publiez Ce Que Vous Payez est un organisme de bienfaisance

(numéro d'enregistrement : 1170959) et Organisation à but non lucratif enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles

(numéro d'enregistrement : 9533183).

Photo en couverture : Raffinerie de pétrole et usine de traitement de gaz du Kazakhstan.

Crédit photo : Alexey Rezvyk, www.shutterstock.com

© Echo, Civil Expertise, PCQVP France/Oxfam France, PCQVP Royaume-Uni et Secrétariat international de PCQVP 2020.

Le présent rapport est soumis au droit d'auteur mais son texte peut être utilisé librement à des fins de recherche non commerciale, d'éducation, de sensibilisation publique, de plaidoyer et de campagne, sous réserve de mention complète de la source. Les détenteurs des droits demandent à être informés de chaque utilisation à des fins d'évaluation.